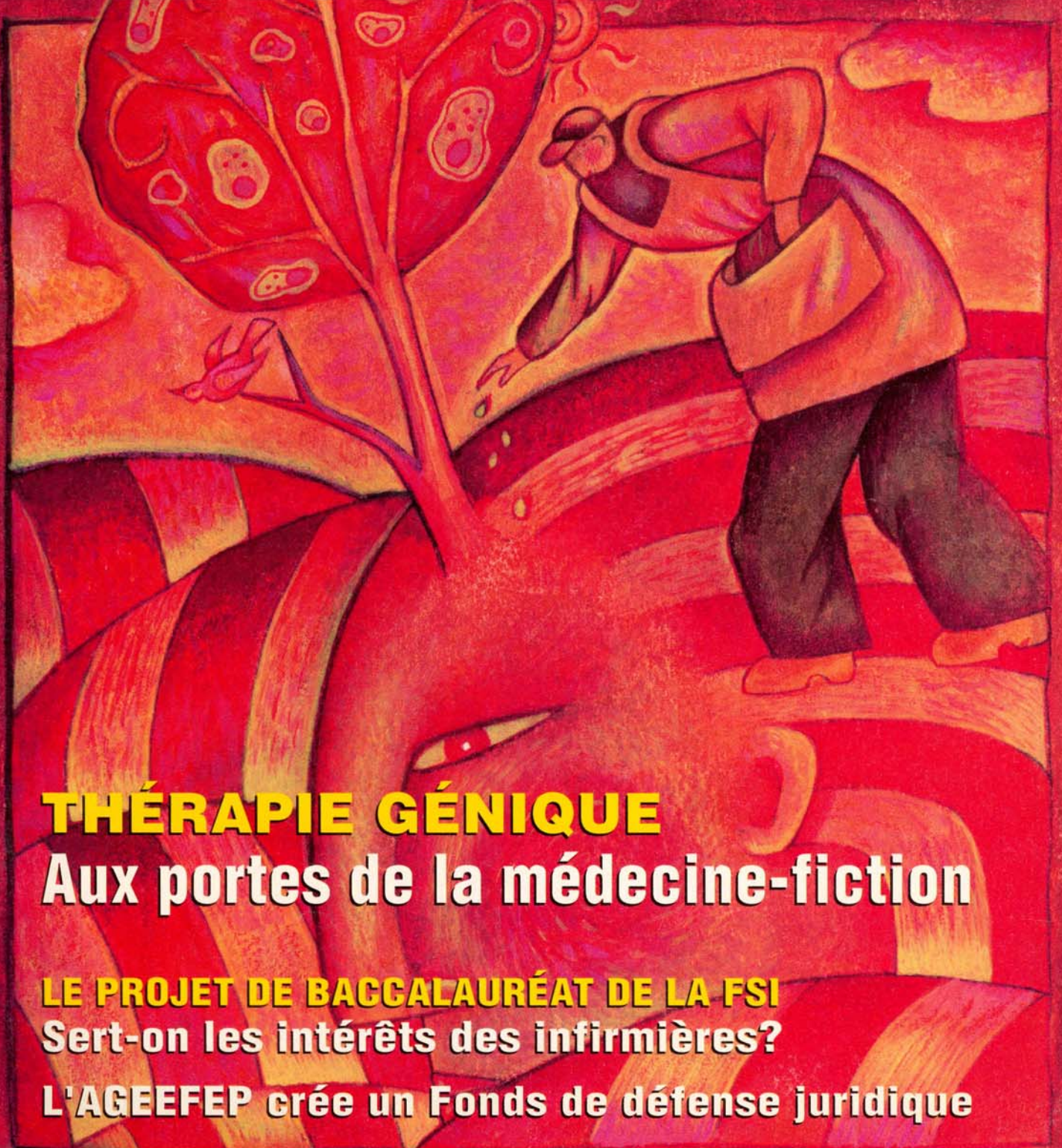


CITÉ

VOL. 10 NO 2 JANVIER 1995

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP



THÉRAPIE GÉNIQUE

Aux portes de la médecine-fiction

LE PROJET DE BACCALAURÉAT DE LA FSI

Sert-on les intérêts des infirmières?

L'AGEEFEP crée un Fonds de défense juridique

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre.

Le plan de cours, c'est une sorte de clauses principales : les objectifs du les méthodes d'enseignement

contrat qui comporte quatre cours, la description du contenu, et le mode d'évaluation.

12

Vous avez demandé les critères de correction : Vous n'avez perdu aucun point pour le français.

11

Vous réclamez la correspondance entre la note chiffrée et le système littéral : Vous êtes en mesure de déceler toute erreur administrative dans votre bulletin.

10

Vous négligez de faire préciser la nature et la date des examens : Vous n'avez qu'une semaine pour préparer votre examen.

7

Vous ne demandez pas sur quoi porte l'examen : Huit des vingt questions touchent des textes que vous n'avez pas lus.

Vous avez requis du chargé-e de cours une bibliographie : Vous vous êtes évité plusieurs heures de recherche en bibliothèque.

6

L'exposé oral de votre travail est supposé compter pour 20 % de la note : Vous estimez que c'est trop élevé et vous en discutez : le pourcentage est ramené à 10 %.

Vous ignorez les méthodes d'enseignement et le mode d'évaluation : Votre absence à des jeux de rôles vous fait perdre 15 %.

1



Vous ne vous êtes pas informé des objectifs du cours : Vous n'avez pas appris ce que vous espériez.

NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PARTICIPER À SA FORMATION!

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP). Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

René Bouchard, Hélène Bouliane, Réjean Bussière, Martiel Denis, Claire Harvey, Christine Larose, Gilles Trudeau

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Impression

Interweb (1981) inc.

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat

de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques

Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes

Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
 Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7
 Tél. : (514) 842-3678



Éditorial	6
La nécessité d'un Fonds de défense juridique	8
Entrevue avec le sociologue Guy Roustang : rompre avec l'économisme	10
Concilier l'économie et le social : utopie ou nécessité?	12
L'objet, son signe et le néant	16
Femmes dans l'armée : de Pénélope à Ulysse	18
Les russes arrivent!	20
Thérapie génique : la médecine-fiction à nos portes	24
L'Institut canadien, foyer de la vie culturelle montréalaise	28
Malgré des progrès, les Amérindiens demeurent sous-scolarisés	30
L'AGEEFEP constitue un Fonds de défense juridique	32
Le projet de réformer les SAE fait son chemin	34
Le baccalauréat de force : sert-on les intérêts des infirmières?	35
L'AGEEFEP devra résorber son déficit accumulé en trois ans	36
Hors campus : Offensive de la FEP à Québec	



En page couverture, une illustration de Hélène Bouliane

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Groupes d'orientation *Bilan de carrière* : Le SOCP organise des groupes d'orientation comprenant cinq ateliers de trois heures et, pour les étudiants réguliers, une heure d'entrevue individuelle. Une démarche d'orientation en groupe (environ 15 participants) donne lieu à des échanges qui peuvent vous aider à mieux vous connaître et à élaborer un projet d'études ou de carrière en fonction de vos intérêts, valeurs et besoins. Entre chaque atelier, les participants doivent faire les activités et les exercices recommandés.

1^{er} groupe : du lundi 23 janvier au 20 février 1995, de 13 h à 16 h.

2^e groupe : du jeudi 26 janvier au 23 février 1995, de 19 h à 22 h.

Le lieu du groupe d'orientation vous sera indiqué au moment de l'inscription. Les frais sont de 65 \$ pour les étudiants réguliers de l'U. de M., de 100 \$ pour les employés et de 125 \$ pour les personnes de l'extérieur.

Date limite d'inscription : le 20 janvier.

SOCP

Pavillon des SAE

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Consultation psychologique et orientation : 343-6853

Information scolaire et professionnelle : 343-7890

Pour plus de renseignements sur nos services, veuillez consulter notre annonce publicitaire dans les pages de ce numéro.

SERVICE DE SANTÉ

Le Service de santé offre une gamme de services à toute la population de l'Université de Montréal et de l'extérieur.

Clinique médicale : consultations d'urgence ou sur rendez-vous et consultation de spécialistes (dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne et psychiatrie) : 343-6452

Soins infirmiers : soins d'urgence, service d'écoute, dépliants d'information, clinique de vaccination et santé-voyage, tests de grossesse (urine), Strep-A-test (maux de gorge), etc. : 343-6505

Nutrition : consultation individuelle et sessions de groupe pour les personnes ayant un problème de poids ou d'obsession de la minceur : 343-6111, poste 1773

Services complémentaires : physiothérapie, radiologie et service d'analyses de laboratoire : 343-6513

Santé préventive : campagne annuelle de nutrition (signets, stands d'information au mois de mars, concours de recettes, etc) et campagne de prévention MTS-SIDA (stands d'information et dépliants) : 343-6111, poste 1413

Service de santé

Pavillon des SAE

2101, boul. Édouard Montpetit

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Détendez-vous en regardant des films de qualité, en visitant des expositions, en écoutant des concerts, en assistant à des pièces de théâtre, en voyageant. Trouvez des appuis pour produire et diffuser une activité culturelle qui vous tient à cœur. Inscrivez-vous à l'un de nos 100 ateliers touchant différents domaines culturels : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, danse, photographie, etc. Pour plus d'information, procurez-vous notre programme annuel.

Inscription : du 16 au 20 janvier

À ne pas manquer cet hiver :

Du 30 janvier au 10 février : 4^e Semaine interculturelle organisée conjointement par des associations étudiantes et des services de l'U. de M., de l'École des HEC et de l'École Polytechnique.

24 février : date limite d'inscription au Concours interuniversitaire de photographies (1 500 \$ de prix à gagner)

24, 25 et 26 mars : Boston au printemps

15, 16 et 17 avril : Pâques à New York

Information : 2332, boul. Édouard-Montpetit, porte C-2524 ou 343-6524

SERVICE DES SPORTS

Le Service des sports organise de nombreuses activités pour adultes et pour les jeunes de 2 à 17 ans. Au trimestre d'hiver, l'inscription aura lieu le mardi 10 janvier de 18 h à 19 h 30 pour les étudiants-membres, les membres et les participants du Programme pour enfants et adolescents inscrits à l'automne 1994. L'inscription générale débutera le mercredi 11 janvier de 18 h à 19 h 30 et se poursuivra le jeudi 12 janvier de 12 h à 19 h. À compter du 13 janvier, l'inscription s'effectuera au secrétariat du Service des sports (5^e étage du CEPSUM) du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h.

Pour mieux vous servir, la surface de plancher de la salle omnisports (où l'on pratique le tennis et le jogging) et l'aire de coups roulés ont été complètement refaites à la fin de l'été pour le plus grand plaisir de leurs utilisateurs.

Horaires du CEPSUM : du lundi au vendredi de 7 h à 23 h 30; samedi et dimanche de 8 h 30 à 21 h.

Information : 343-6150

SERVICE SOCIO-ÉCONOMIQUES

Au 20 octobre 1994, nous avons reçu près de 11 500 certificats de prêt pour l'année 1994-1995, ce qui représente un volume d'aide financière de plus de 30,5 millions de dollars. Pendant la même période, nous avons reçu plus de 1 000 chèques de bourse d'une valeur de plus de un million de dollars. À ce jour, les 4/5 de cette aide ont été remis aux étudiants et aux étudiantes. Un certificat de prêt doit être négocié dans les trois mois suivant son émission. Selon les règles de la loi de l'aide financière, nous conservons les chèques de bourse durant deux mois. Hâtez-vous!

L'aide financière est versée selon les besoins financiers de chacun des trimestres pour lesquels vous avez des dépenses reconnues. Pour évaluer ces besoins, la DGAFE considère les dépenses de ce trimestre et soustrait le tiers de la contribution annuelle. Si vous n'avez pas droit à un prêt durant le trimestre d'été, les dépenses d'été et celles d'automne sont cumulées, la contribution est considérée aux deux tiers et le prêt est versé à l'automne. De plus, l'aide est versée en deux versements, un au début du trimestre et le deuxième à la fin, sauf dans les cas où l'aide totale pour le trimestre est inférieure à 300 \$. Ces montants sont indiqués sur l'avis de calcul que vous recevez de la DGAFE.

SERVICE DE PASTORALE

Pour les mois qui viennent, voici tout un choix d'activités dans différents secteurs:

- Devenir plus humain : la table de prévention du suicide, la fête des Rois, les soupers de la Maison Blanche
- Entre Dieu et ses créatures : Eucharistie du dimanche, Culte protestant et Prière de Taizé
- Dire sa foi : la troupe de théâtre Imaginart
- Formation-Réflexion-Partage-Échange : groupes Parfoi, Demain-Mariage, Couples en marche, Partage biblique
- Dans notre milieu : S.O.S. Bénévoles et Ateliers Sud-Nord

Pour vous accueillir : Le centre étudiant la Maison Blanche au 2765, chemin de la Côte Sainte-Catherine. Tél. : 341-4817

Pour vous informer : La nouvelle revue *Interfaces*, publiée cinq fois l'an, distribuée sur le campus et au secrétariat du Service au pavillon Marguerite-d'Youville, 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine, local 1095. Tél. : 343-6394.

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI

Affichage quotidien des offres d'emploi, rencontres individuelles avec un conseiller, ateliers sur la recherche d'emploi, consultation de brochures sur les employeurs et les emplois, rencontres organisées avec les employeurs.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Sur rendez-vous : le mardi et le mercredi de 17 h à 19 h

Pavillon des SAE

2101, boul. Édouard-Montpetit, Bureau 200

Tél. : 343-6736

ACCÈS-CAMPUS, le magazine des SAE, le vendredi à 15h à CISM, 89,3 FM.



UN MENU DE CHOIX...

pour tous les goûts
pour tous les styles

SUR LE POUCE

Nos Comptoirs:
Pavillon principal, U-1 et E-3
Pavillon Jean-Brillant
Pavillon Marie-Victorin
CEPSUM

LE CHOIX DU JOUR

Cafétéria des sciences sociales
3200, Jean-Brillant, 2e étage

PLAISIR ET DÉTENTE

Resto-Pub
Pavillon JA de Sève
2332, Édouard Montpetit, 3e étage



Bistro
3200, Jean-Brillant, rez-de-chaussée

Restaurant le Cercle
Table d'hôte
3200, Jean-Brillant, 2e étage

QUALITÉ ET DISTINCTION

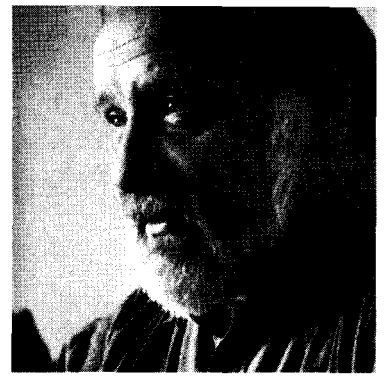
Le Traiteur
Service de banquets et de réceptions

Surveillez nos
spéciaux!

Sodexho
Services alimentaires de l'Université de Montréal

Info : 343•7678

La nécessité d'un Fonds de défense juridique



NDLR : Avec quelques modifications mineures, nous reproduisons ici l'allocution que le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, a prononcée le 20 novembre dernier à l'occasion de l'assemblée générale spéciale qui a voté en faveur de la création d'un Fonds de défense juridique.

On pourrait trouver une foule de bonnes raisons qui justifient l'existence de l'AGEEFEP, mais il y en a une qui domine toutes les autres : la défense des droits individuels et collectifs des étudiants et des étudiantes de l'éducation permanente. Tel est l'enjeu du projet de Fonds de défense juridique, un projet qui marque une étape nouvelle et décisive dans l'histoire de notre association.

L'élément déclencheur a évidemment été la décision de l'Université du Québec à Montréal de refuser dorénavant toute équivalence pour des cours suivis dans le cadre du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente. Il s'agit d'une décision arbitraire, abusive, discriminatoire et totalement inacceptable à tous points de vue : juridique, universitaire, social, politique et économique.

Ce certificat en droit de la FEP est en effet très étroitement encadré par la Faculté de droit de l'U. de M., qui est responsable du contenu, de l'engagement des chargés de cours et de l'évaluation. Autant à la FEP qu'à la Faculté de droit et qu'au Module des sciences juridiques de l'UQAM, ces cours portent le même sigle; la matière et les livres utilisés sont les mêmes et, dans un certain nombre de cas, ils sont donnés par les mêmes professeurs. Ils sont donc similaires, équivalents.

Refuser de reconnaître cela, comme le fait l'UQAM, c'est sombrer dans une absurdité coûteuse. Comment qualifier autrement l'obligation qui est faite à ces 19 étudiants et étudiantes de reprendre plus de 150 cours qu'ils ont réussis avec brio, et dont ils connais-

sent déjà la matière? Suffisamment d'embûches se dressent déjà sur la route des adultes engagés dans des études universitaires. Ils n'ont pas les moyens de perdre inutilement tout ce temps! Il n'ont pas plus les moyens de repayer environ 25 000 \$ en droits de scolarité pour reprendre ces cours. Odieuse pour les étudiants que nous sommes, la politique de l'UQAM l'est autant pour les contribuables, que nous sommes également. Au moment où des pans entiers de la sécurité sociale sont menacés par la précarité des finances publiques, pouvons-nous accepter que l'État verse à l'UQAM dans les 200 000 \$ pour financer la reprise de ces 150 cours?

Il ne s'agit là, je vous le rappelle, que de la pointe de l'iceberg. En plus du groupe qui a entrepris un recours juridique, une quarantaine d'autres personnes se trouvent exactement dans la même situation. Cela, c'est uniquement pour le groupe du Module des sciences juridiques provenant de la FEP. À quel total arriverions-nous si nous passions en revue tous les programmes de toutes les universités? Chaque année, combien d'étudiants et d'étudiantes sont victimes de refus injustifiés d'équivalences de cours?

Il faut rappeler que le problème des équivalences de cours constitue l'un des deux volets de la reconnaissance des acquis. Dans cette dernière notion, on distingue en effet les acquis scolaires, une catégorie qui inclut bien sûr les cours universitaires, et les acquis provenant des expériences de vie et de travail. Ce deuxième volet — les acquis expérimentiels — a constitué

le thème de notre congrès de 1991. Nous avons alors adopté une politique qui fait tranquillement son chemin à la FEP. Soyons réalistes : on ne peut espérer un système significatif de reconnaissance des acquis d'expérience si les universités refusent de reconnaître des savoirs universitaires.

En nous engageant dans ce dossier, nous avons également frôlé à l'idée que la discrimination pratiquée par l'UQAM était dirigée contre un programme de certificat particulier, contre un programme d'éducation permanente. Surtout qu'il y a une dizaine d'années, un certain courant de l'opinion publique, qui avait ses adeptes dans le monde universitaire, était enclin à considérer l'éducation permanente comme une formation de deuxième ordre. L'AGEEFEP a toujours combattu cette idée. L'AGEEFEP ne peut accepter aucune forme de stigmatisation de l'éducation permanente. Parce que nos membres font de grands sacrifices pour étudier pendant de nombreuses années, parce que nos membres paient les mêmes droits de scolarité que tous les autres, les connaissances acquises et les diplômes obtenus doivent leur ouvrir toutes les portes normalement accessibles aux étudiants et aux étudiantes de premier cycle. Si nos études ne sont pas reconnues dans les universités, le discrédit se répandra tôt ou tard dans le marché du travail. L'investissement de milliers de dollars de nos membres dans leurs études s'en trouverait dès lors dévalué. C'est aussi cela qui motive le projet de création d'un Fonds de défense juridique.

Cela dit, quelle que soit l'issue des procédures judiciaires, cette phase sera obligatoirement suivie d'une offensive politique. À ce point de vue, le climat semble jouer en notre faveur. Même le projet de réforme Axworthy, qui est

abominable à presque tous les égards, contient une proposition très intéressante pour harmoniser la reconnaissance de la formation à l'échelle du pays. Au Québec, le programme du parti au pouvoir parle précisément de reconnaissance des acquis. L'esprit est clair : l'heure est à aménager des passerelles dans le système d'éducation, pas à ériger des barrières! Quand nous parlons de ce problème, nous ne sommes donc pas des hurluberlus.

Nous avons d'ailleurs entrepris une première démarche auprès du ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, en lui faisant parvenir au début d'octobre un mémoire pour le sensibiliser à l'affaire du Module des sciences juridiques de l'UQAM et, plus généralement, à tout le problème des équivalences de cours.

Vous savez tous et toutes que nous sommes également engagés depuis environ un an et demi dans une autre procédure, devant la Commission d'accès à l'information, pour connaître les salaires et les avantages financiers divers des cadres supérieurs de l'Université de Montréal. Une partie de cette cause, qui porte précisément sur les contrats des recteurs et vice-recteurs entre 1983 et 1993, est toujours pendante devant les tribunaux. Nous avons cependant obtenu beaucoup d'information, que nous avons divulguée au public le printemps dernier. La lecture de la revue de presse sur cette question indique clairement que l'ampleur des privilèges dont bénéficient les cadres de l'Université a surpris et choqué l'opinion publique. Et pour cause : il est inacceptable que les gens qui nous demandent de nous serrer la ceinture depuis dix ans, et qui ont préconisé la hausse des droits de scolarité, vivent dans une telle opulence.

Il faut cependant se rappeler que ce qui est fondamentalement en cause dans cette affaire, c'est la nécessité de casser la règle du secret absolu dont s'entourent les instances décisionnelles de l'Université, soit le Conseil de l'Université et le Comité exécutif, pour ne nommer que les deux principales. Parce que l'Université est financée par des fonds publics, ce huis clos permanent est complètement anachronique

dans une démocratie contemporaine et il constitue un obstacle objectif au droit des partenaires de la communauté universitaire de participer véritablement à la définition des priorités et des orientations de l'Université.

Au cours des semaines et des mois qui ont suivi la divulgation de cette information, la direction de l'Université s'est cantonnée dans sa bonne conscience et a refusé catégoriquement de s'amender. La pression que nous avons créée est cependant irrésistible, et des signes récents nous indiquent que l'Université n'est plus aussi inflexible. Dans mon esprit, il ne fait pas de doute qu'il y aura bel et bien une réforme un jour ou l'autre.

Les systèmes efficaces comportent toujours des mécanismes de *feedback* qui pourvoient les critiques nécessaires aux ajustements permanents. Sans ce *feedback*, tout système s'enlise dans la sclérose. Par la loi d'accès à l'information, l'AGEEFEP a été cette pourvoyeuse de *feedback*, elle a assumé ses responsabilités et elle a joué son rôle d'association étudiante.

En vertu d'un mandat voté au dernier congrès, l'AGEEFEP devra également en appeler devant les tribunaux pour déterminer si elle a le droit de représenter la formation continue, un secteur où la clientèle se livre à des activités éducatives sanctionnées par des unités de formation continue et non par des crédits. L'Université nous nie ce droit. Nous prétendons qu'elle a tort en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations ou d'étudiants*, la loi 32. Cette cause sera l'occasion de déterminer la portée de la loi 32. Il s'agit ici de savoir s'il y a aura deux catégories d'étudiants dans les universités, l'une qui aurait le droit d'être représentée, et l'autre qui serait privée de ce droit.

Tel est donc le tour d'horizon de nos affaires juridiques. De là, bien sûr, l'idée de constituer un Fonds de défense juridique dont le plafond sera de 100 000 \$, un fonds tout à fait distinct de nos opérations courantes et qui ne pourra servir à d'autres fins que celles pour lesquelles il aura été constitué. À cet effet, une cotisation de 5 \$ par membre sera perçue au cours du tri-

mestre d'hiver 1995 et de 1 \$ par membre au cours des trimestres subséquents. Il s'agira d'une cotisation automatique non obligatoire, une formule CANO. C'est donc dire qu'elle sera perçue automatiquement par l'Université, mais que l'AGEEFEP remboursera tout membre qui en fera la demande.

Il n'est jamais agréable de payer davantage. Cela dit, ne dramatisons rien : je doute qu'une telle somme prive nos membres de pain et de beurre. Si c'était le cas, ils pourraient de toute façon se faire rembourser.

D'un côté, il y a donc ce cinq dollars; de l'autre, trois enjeux :

1. La reconnaissance de la validité de notre formation à la FEP, où nos membres ont déjà investi des milliers de dollars.
2. La volonté de casser la règle du secret qui entoure les délibérations du pouvoir à l'Université de Montréal, qui nous prive de l'information essentielle et nous empêche d'exercer pleinement notre rôle de partenaire dans la communauté universitaire.
3. Le droit de l'Association de représenter tous les étudiants et étudiantes de l'éducation permanente, peu importe qu'ils soient inscrits à des activités sanctionnées par des crédits ou par des unités de formation continue.

Ces enjeux ne sont pas insignifiants. Ils font partie des ajustements que toute société en mutation doit périodiquement apporter afin de réaliser la démocratie et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de ses citoyennes. Pour que la société fonctionne, il faut que chaque élément agisse dans sa sphère d'activité. Si l'AGEEFEP ne s'occupe pas de ces enjeux, personne d'autre n'est en mesure de le faire. Si, au contraire, elle s'en occupe, elle doit se donner les moyens de le faire efficacement.



Le président,
Robert Martin

GUY ROUSTANG

S O C I O L O G U E

Rompre avec l'économisme

Martial Denis

Ébranlés par les soubresauts d'une économie encore vacillante, citoyens et partenaires institutionnels seraient-ils contraints, à brève échéance, de faire rimer compétitivité et solidarité? Selon le sociologue Guy Roustang, une nouvelle symbiose de progrès économique et de développement social s'impose afin de faire face aux mutations socioculturelles.

À contre-courant des idées reconnues, le directeur de la recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'Aix-en-Provence esquisse une voie de sortie de crise en proposant un meilleur équilibre entre l'économie, la culture et le politique. À la croissance illimitée de la richesse monétaire et des ressources naturelles doivent s'opposer la primauté du développement de la communauté et l'amélioration de la qualité de vie.

Les travaux du chercheur s'appuient sur deux idées clés. Il devient impératif en premier lieu de rétablir le lien entre la critique sociale et le débat politique en faisant mieux comprendre les mutations en cours : l'émergence d'une société de service, la crise de l'intégration sociale par le travail et le passage vers une économie solidaire. En deuxième lieu, le renouvellement des rapports entre l'économie et la société appelle un changement de perspective.

Invité par l'Association d'économie politique au colloque «Contre l'exclusion : repenser l'économie», qui s'est déroulé récemment à l'UQAM, Guy Roustang trace de nouvelles pistes en vue de retrouver une nouvelle convergence entre l'économie et la société.



Cité éducative : Quelle est l'idée centrale de votre ouvrage *L'économie contre la société*?

Guy Roustang : J'émetts l'hypothèse, avec Bernard Perret, que l'emprise de l'économisme sur la culture et le politique est en voie de miner le social. Par ailleurs, le travail n'est plus le grand intégrateur comme en période d'expansion, si bien que l'extension de l'exclusion n'est pas l'effet d'un déséquilibre structurel mais plutôt l'aboutissement du développe-

ment économique. On assiste actuellement à la fin de la symbiose entre l'intégration sociale et le progrès économique. L'écart se creuse entre les besoins de l'économie de marché et les exigences identitaires des individus. Le salarié doit s'intégrer dans l'entreprise et partager ses objectifs, ce qui ne va pas de soi. La constitution de son identité devient problématique.

C.É. : Comment expliquer l'essoufflement de l'économie et le désajustement entre la croissance et l'emploi?

G.R. : La croissance économique n'est plus ce qu'elle était. De 1945 à 1975, l'objectif de croissance faisait l'objet d'un large consensus. La religion du produit intérieur brut recrutait de nombreux adeptes. Le déversement des emplois d'une activité à une autre s'effectuait sans trop de difficulté. L'État intervenait pour redistribuer les richesses et assurer un filet de protection sociale. On constatait aussi un relatif équilibre entre croissance économique et émancipation individuelle et sociale. Tout cela s'est défait sous l'effet de la mondialisation de l'économie et de la tertiarisation de la société. Aujourd'hui, la baisse des gains de productivité enregistrée dans le tertiaire relationnel entraîne une réduction des emplois. Comme il est difficile de financer les emplois dans le secteur des services, où se concentre une forte portion de la population, il s'ensuit un ralentissement de la croissance économique et des licenciements massifs.

C.É. : Nous sommes entrés dans une société de service. Quels sont les effets de cette mutation sur le monde du travail?

G.R. : Le développement des services s'est accompagné jusqu'à maintenant d'un accroissement des emplois de type tertiaire. Ces emplois font largement appel à la qualification sociale, un ensemble de compétences relationnelles qui s'acquièrent par la participation à la société. Par ailleurs, la tertiarisation de l'économie se traduit par un

éclatement du monde du travail. Les modèles d'emploi se diversifient, on passe de l'emploi à plein temps à l'emploi non salarié ou à l'emploi précaire. En outre, les valeurs individualistes influent profondément sur la société de service, si bien que les normes de qualité de vie propres à cette société paraissent prioritaires.

C.É. : Quelle est la place de l'économie dans la société de service?

G.R. : La croissance est devenue la finalité première. La rationalité économique s'impose comme le critère ultime de nos pensées et de nos décisions. Toutefois, il importe de remettre en question l'objectivité du calcul de la richesse économique. Comment peut-on mesurer la productivité des travailleurs d'un institut de recherche ou d'un hôpital? Avec la tertiarisation, les concepts des économistes perdent de plus en plus de leur validité. Le succès économique s'accompagne d'une aggravation des inégalités et de la mise au rancart d'un nombre croissant de travailleurs. De 1970 à 1990, le PIB a augmenté de 70 % en France, et le chômage a été multiplié par cinq. Une bonne partie de la population est *out*. La confiance envers les entreprises diminue, et le taux de syndicalisation est en chute libre à 8 %.

C.É. : Le défi n'est plus seulement le chômage mais la cohésion sociale?

G.R. : Le développement économique ne suscite plus comme par le passé la cohésion de la société en assurant l'insertion professionnelle de tous ceux qui veulent obtenir un emploi. Au contraire, la sélectivité accrue du marché du travail provoque l'exclusion économique d'une part croissante de la population. Les remèdes contre le chômage, soutiennent les hommes politiques, passent par la relance économique. Voilà une politique qui reste dans le court terme. Ainsi, au nom de l'impératif de la création d'emplois, nos sociétés sont conduites à accentuer l'emprise de la logique économique sur la politique et la culture. De ce fait, elles tendent à détruire les autres for-

mes de socialisation : l'engagement associatif ainsi que les solidarités familiales et de voisinage. L'obsession de créer des emplois mène à une impasse, car elle peut faire courir des risques à l'environnement et menacer la cohésion sociale en aggravant les inégalités. Développer le travail sans s'assurer que celui-ci revêt un sens pour ceux qui l'exercent peut aussi accentuer le retrait dans la vie privée et entraîner un appauvrissement des liens sociaux.

C.É. : Quelles solutions faut-il envisager pour retrouver la cohérence entre le social et l'économique?

G.R. : De prime abord, il faut reconnaître qu'il y a une absence de corrélation entre l'augmentation de la richesse économique et la qualité de la vie sociale. Dire que 3 % de croissance est mieux que 2 % relève d'une mentalité prélogique, de la magie. Avec la satisfaction des besoins élémentaires dans les pays riches, la signification même de l'augmentation de la richesse économique est en question. Par conséquent, il est urgent de remettre en cause le choix global en faveur d'une croissance illimitée. De même, il serait temps que l'on prenne conscience du fait que la recherche à tout prix de la compétitivité n'est plus garante de l'amélioration du bien-être de tous. L'augmentation des dépenses de sécurité, qui a été de 40 % en France de 1981 à 1991, passant de 62 à 88 milliards de francs, indique bien que la vie sociale a tendance à se détériorer. La reconstruction des rapports entre l'économie et la société laisse supposer la possibilité de nouvelles hybridations entre l'économie monétaire et l'économie non monétaire. On pourrait réduire le temps de travail de tous afin de mieux répartir l'emploi et de dégager du temps pour promouvoir de nouvelles activités. Le principal problème consiste à donner à chaque personne un statut, une qualification sociales. Bref, il s'agit de réexaminer la question de l'emploi dans la perspective plus large de la participation de tous à la vie sociale, en créant notamment des voies d'accès à la citoyenneté.

Concilier l'économie et le social : utopie ou nécessité?

À l'heure où l'économie s'internationalise et où presque toutes les nations de la planète entonnent le même *credo* de la compétitivité et de la croissance économique, le chômage structurel et l'exclusion ne cessent de s'amplifier. Cette évolution irréversible va-t-elle se traduire par un renforcement de l'emprise de l'économie sur la société ou entraîner l'instauration de nouvelles stratégies de développement durable?

Rédaction : Martial Denis
Collaboration à la recherche :
Valérie Hourdebaigt

Près d'une vingtaine de conférenciers de la France, du Mexique, des États-Unis, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec s'étaient donné rendez-vous au colloque «Contre l'exclusion : repenser l'économie», qui s'est déroulé à l'UQAM les 14 et 15 octobre, pour débattre des enjeux que pose la révision des modèles de développement économique actuels.

Ce colloque visait plus particulièrement à faire une synthèse des propositions facilitant la réévaluation des pratiques sociales. La crise de l'État-providence, le renforcement des inégalités sociales, la précarisation de l'emploi, les nouvelles règles du jeu régissant la circulation des capitaux, des biens et des services, tous ces facteurs nous incitent à repenser les rapports entre l'économie et la société.

Au cœur des débats : le constat que la société salariale telle qu'on l'a connue depuis quarante ou cinquante ans est en train de s'effriter. Le chômage structurel s'accroît constamment et touche des segments importants de la population. Le tissu social se déchire. En témoignent la hausse de la criminalité, la clochardisation, la violence urbaine, la consommation de drogues, l'éclatement des familles, l'isolement ainsi que la désaffection à l'égard de la vie publique et des institutions.

CROISSANCE DANS L'AUSTÉRITÉ

Par ailleurs, «si la croissance économique survient, elle ne suffira pas à créer une situation de plein emploi. Tous les nouveaux emplois se caractérisent par leur plus ou moins grande précarité», observe Alain Caillé, sociologue de l'Université de Caen. La croissance s'essouffle, l'exclusion s'étend à des pans entiers de la population sous l'effet de la modernisation technologique et de la délocalisation de la production. Pourtant, une illusion persiste : la croissance économique résoudra tous les problèmes.

«La société salariale est arrivée à ses limites», soutient Benoît Lévesque, professeur de sociologie à l'UQAM, «parce qu'elle n'assure plus à la majorité des travailleurs l'accès à un emploi permanent, à un statut social reconnu.» Le contingent des exclus s'agrandit. La plupart perdent leurs liens sociaux, leur dignité et leur citoyenneté. Voilà pourquoi il devient impératif de repenser l'approche économique et de remettre en cause le principe selon lequel les exigences économiques doivent primer les finalités sociales.

La fin de la société salariale marque aussi l'affaiblissement des économies nationales, de plus en plus soumises aux diktats des marchés financiers internationaux. La mondialisation de l'économie s'impose comme une contrainte inéluctable aux États-nations en raison notamment de l'intensification des échanges économiques sur tous les continents et de l'essor des innova-

tions technologiques. Par conséquent, les politiques des États-nations perdent leur efficacité parce que ceux-ci voient s'amoinrir leurs compétences, leur capacité d'intégration.

«Auparavant, l'État-nation était autoconstructeur et défendait l'économie nationale contre les pressions internationales alors que maintenant le gouvernement transmet les exigences des marchés mondiaux au marché interne», de préciser Gilles Breton, professeur de science politique à l'Université Laval. Devant la crise de l'endettement public, l'État-nation se voit contraint de reléguer au second plan les politiques sociales.

Le programme de sécurité des revenus a été la cible des critiques de Gérard Boismenu, politologue à l'Université de Montréal : «On assiste, a-t-il signalé, à la détérioration du filet social, à l'alignement de notre système de protection sociale sur celui des États-Unis.» Le récent projet de réforme sociale lancé par le gouvernement fédéral lui paraît s'appuyer sur une dénégation des droits sociaux.

Au dire du conférencier, la société salariale produit des milliers de laissés-pour-compte qui sont déclarés coupables, suspects, tenus responsables de leur situation. C'est pourquoi ils restent souvent associés à la déviance socio-économique. De même, les mesures de soutien d'emploi s'inscrivent dans une stratégie défensive. L'État, on le voit bien, doit refaire ses devoirs à l'égard des exclus et redevenir un acteur de

premier plan dans la lutte contre le chômage. Pour ce faire, «il devra miser sur la collaboration de tous les partenaires du développement social afin de définir des consensus porteurs d'avenir et de sortir du cercle vicieux de la sous-qualification et de l'exclusion», conclut Gérard Boismenu.

ÉLÉMENTS DE SOLUTION

Pour sa part, Jean-Louis Laville, sociologue rattaché au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie de Paris, a souligné la nécessité de multiplier les expériences d'économie fraternelle. «L'économie solidaire a pour but de socialiser les problèmes des individus et nécessite des changements institutionnels ainsi que la création d'un espace politique et économique communautaire», observe le conférencier. Travail traditionnel et travail bénévole peuvent être complémentaires et supposent l'aménagement d'institutions «hybrides». Dans cette optique, les projets locaux pourraient constituer une économie «passerelle» apte à briser l'isolement des populations marginalisées.

Alain Caillé propose deux mesures qui s'inscrivent dans un projet d'économie solidaire : le temps choisi et le revenu de citoyenneté. La première vise à offrir aux travailleurs qui le désirent le choix entre le travail à plein temps, aux deux tiers de temps ou à mi-temps. L'État pourrait subventionner le manque à gagner résultant du passage entre

le plein temps et le temps partiel. Quant à la deuxième solution, le revenu de citoyenneté, il serait inconditionnel, s'accumulerait à d'autres ressources et serait versé de façon permanente. Tout citoyen y aurait droit s'il ne touche pas un revenu minimum suffisant.

Les grandes mutations socio-économiques remettent en cause les modes de développement actuels. Bernard Vachon, professeur de géographie à l'UQAM, insiste sur les conditions d'un redéploiement économique, qu'il lie à l'interaction de nombreux facteurs : la tertiarisation croissante de la société, la montée des PME et des très petites entreprises, le développement accéléré des télécommunications, qui atténuent les distances, l'essor des technologies de l'information et l'émergence de nouvelles valeurs favorisent la mise en place d'une nouvelle stratégie de déconcentration économique.

Ainsi, les régions rurales ainsi que les moyennes et petites villes deviendront les nouveaux lieux d'implantation d'un nombre croissant d'entreprises. «Le défi des milieux locaux est de répondre aux nouvelles attentes des entrepreneurs : qualité du cadre de vie, diversité des services de soutien aux entreprises, dynamisme de la communauté, etc. La Beauce est un bel exemple de dynamisme local axé sur le développement de l'esprit d'entreprise, la solidarité entre les entrepreneurs et la présence de leaders forts. Il faut s'inspirer de ce modèle afin de sensibiliser les

communautés locales à la volonté de s'en sortir, à la nécessité de se prendre en mains», affirme le conférencier.

Selon Richard Morin, du Module d'études urbaines de l'UQAM, «les corporations économiques de développement communautaire (CEDEC) pourraient devenir un espace de changement social, un nouveau mode de gestion de rapports sociaux par la base». Une initiative de plusieurs groupes communautaires de Montréal, ces organismes se donnent une double vocation, sociale et économique. Leur but : réinsérer les exclus dans le marché du travail en favorisant la création de nouveaux emplois et en préservant les emplois actuels. Reconnus par la Ville de Montréal et financés par tous les ordres de gouvernement, les CEDEC ont établi un partenariat local centré sur les groupes communautaires, les gens d'affaires, les représentants de milieux syndicaux et d'institutions parapubliques. Leur action porte autant sur la formation et l'information des chômeurs que sur le soutien au développement de micro-entreprises privilégiant l'embauche locale.

À la fin du colloque s'est imposée l'idée de susciter des débats et un consensus autour de projets de changement social. La lutte contre l'exclusion pose la question du choix d'un projet de société. Désormais, on voit l'urgence de construire de nouvelles solidarités afin de conclure l'alliance de l'économique et du social.



Pour devenir
membre
ou vous inscrire
à une activité
s'informer au
343-6150

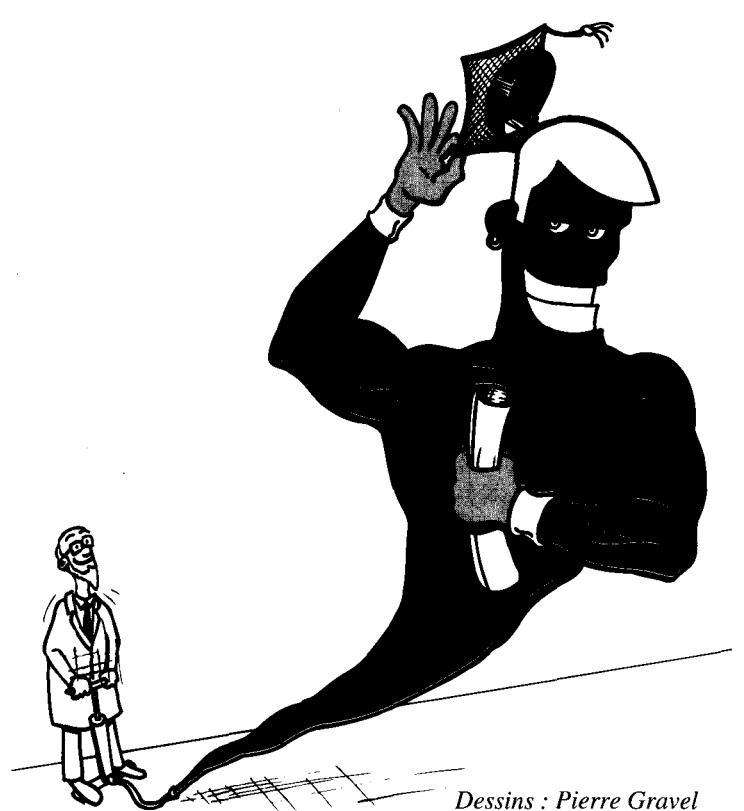


Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

L'objet, son signe et le néant

On a déjà dit de l'éducation qu'elle favorisait le développement harmonieux de toutes les potentialités de l'être humain, qu'elle augmentait l'autonomie de la personne, son sens des responsabilités et de la prise de décision, qu'elle permettait une transformation dynamique, positive et continue.

On a dit aussi que l'éducation, contrairement à l'instruction, ne consistait pas à acquérir des connaissances décousues ni à maîtriser une série de recettes pratiques, d'exercices et de devoirs gradués, bref, qu'elle ne ressemblait pas à l'entraînement des militaires. On l'a dit et redit — on retrouve d'ailleurs le même propos dans *Le dictionnaire actuel de l'éducation* —, mais lorsqu'on s'interroge sur ces concepts, force est d'admettre que le discours s'éloigne de la réalité scolaire.



Dessins : Pierre Gravel

René Bouchard

L'école de demain, jusqu'à l'aube du XXI^e siècle, évoluera dans un contexte fort distinct de celui de la décennie précédente. D'une part, bon nombre d'élèves du secondaire se contenteraient de maîtriser les matières de base : le français, l'anglais et les mathématiques. D'autre part, le ministère de l'Éducation a indiqué qu'il limitait sa mission à éduquer quatre jeunes sur cinq. «Ainsi, 20 % d'une génération est rejetée de la cible», lisait-on dans *Le Devoir* du 31 décembre 1993. Dans un autre article, les jeunes admettent que «lorsque la matière ne compte pas pour

des notes, pas besoin de forcer». Exit les contenus non sanctionnés, vive l'utilitaire!

Par ailleurs, les jeunes sont conscients du fait que la guerre de l'emploi est loin d'être gagnée : «Les patrons cherchent la crème, on te demande toujours d'être le meilleur, l'excellence est devenue une pression très forte. Ça te pèse dans le dos d'une façon incroyable», rapportait *Le Devoir* du 9 janvier 1994. La recherche d'emploi se fera dans un contexte de haute compétition, et seuls les plus audacieux ou les plus chanceux seront en mesure de gagner convenablement leur croûte.

Les autres survivront, mais pas comme l'auraient souhaité leurs parents. La pige et la précarité d'emploi s'imposeront comme les seules voies de survie. Il en est déjà ainsi pour bon nombre de diplômé-e-s. Finalement, les exclus, ceux qui n'auront pas eu droit à la réussite de leurs études secondaires — de 30 à 40 % des jeunes — vivront de l'aide sociale *ad vitam æternam*. Les autres rêveront d'un emploi payant sans trop se casser la tête. Bizarrement, l'État leur donnera raison.

«Dans un ordre social aussi rigide, l'éducation ne peut être que de deux types : elle est essentielle-

ment pratique et professionnelle, elle se borne à conduire à un métier. L'éducation intellectuelle élémentaire se limite à la lecture, à l'écriture, au simple calcul et à la géométrie pratique. Cette éducation est, si on peut dire, totalitaire. Elle est en même temps étroitement dépendante de l'organisation économique, sociale et politique. Quant aux méthodes, elles correspondent exactement à l'esprit du temps et aux fins sociales : la mémoire et l'imitation sont les facultés les plus habituellement exercées. Adapter et conformer chacun au monde où il aura à vivre, sans qu'il ne se pose d'inutiles problè-

mes ou qu'il en pose aux autres, est la seule finalité que l'éducation saura observer!.»

Si cette citation semble se fondre aux goûts du jour, elle décrit ce qu'était l'éducation dans l'Antiquité égyptienne, il y a près de 5 000 ans. Hormis le passage de l'imparfait au présent de l'indicatif et l'élimination des mots référant directement au contexte historique, ce texte décrit un système qui réjouirait les nostalgiques de l'éducation «à poigne»: il ne manque que la bastonnade et le châtiment corporel pour les satisfaire pleinement.

Pourtant, lorsqu'on porte une attention particulière aux mots utilisés par l'auteur — pratique, métier, utilitaire, mémoire, imitation, conformer —, force est de reconnaître les similitudes avec ce qui se dessine à l'horizon.

UN AVENIR MARQUÉ DE RÊVES BRISÉS

Ils ne sont pas si bêtes que cela, les jeunes. Ils savent bien que leur intérêt pour les disciplines intellectuelles n'ouvre plus automatiquement les portes d'une carrière lucrative. Ils ont vu leur sœur aînée s'endetter jusqu'au cou pour réaliser des études en philosophie ou en histoire de l'art pour finalement se contenter d'un chèque d'aide sociale. La société actuelle, en plus de rejeter les choses de l'esprit qui ne sont pas directement liées à une pratique professionnelle, rejette aussi ceux et celles qui s'y intéressent. Rien de plus simple: augmentation des prêts et des droits de scolarité, diminu-

tion des bourses et des subventions à la création.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les droits de scolarité augmentent désespérément. À titre d'exemple, il en coûte 12 000 \$ par année, à l'institut Icari, pour apprendre le métier d'infographiste. Point besoin d'argumenter des heures pour se rendre compte que ça presse: on veut le diplôme — et vite — pour rembourser ses dettes.

Pour conclure ce tour d'horizon quelque peu grinçant, signalons simplement que les universités et les établissements scolaires en général ne semblent pas saisir l'importance du phénomène social qui se cristallise peu à peu: il sortira de leurs moules bien plus de diplômé-e-s que le marché du travail ne pourra en absorber. De plus, et cela semble encore plus drama-



matique, ces nouveaux diplômé-e-s ne sont pas préparés à subir les aléas de la vie qui les attend. Autonomie, créativité, multidisciplinarité, débrouillardise, leadership, aptitudes à la communication, autodidactie, telles seront les qualités essentielles pour survivre dans la jungle du marché du travail. L'école contri-

bue-t-elle vraiment à développer ces aptitudes?

L'EMPIRE DU DÉCLIN

Ce que peu de gens ont le courage d'admettre, c'est qu'elle est résolument terminée, l'époque du boulot à vie, pour tous et dans la même fonction (voir l'entrevue en page 8). La reprise économique tant rêvée n'est qu'un leurre — en réalité, nous sommes en crise économique depuis le premier choc pétrolier des années soixante-dix — et quand elle se produit, elle ne réduit nullement le chômage structurel. Kim Campbell a été éjectée du décor politique parce qu'elle a osé parler de la chose. Notre moteur à deux temps, production-consommation, souffre de nombreux ratés et, même dans les périodes où il tourne rondement, il ne parvient plus à répartir la richesse collective. Pour de larges couches

de la population et pour des peuples entiers, la course effrénée à la concurrence est perdue d'avance: la technologie étant exportable, il en coûtera toujours moins cher pour produire plus, ailleurs.

Exagération? C'est ce que nous rebattent du matin jusqu'au soir l'ensemble des médias de masse. Cette morosité est inquiétante, car une armée de jeunes diplômé-e-s s'ennuient et s'interrogent sur leur existence. En admettant que Dieu soit mort et que sa conception

du monde se soit envolée avec lui, il n'en demeure pas moins que ce qui caractérise l'homme, c'est d'abord et avant tout qu'il est un être social. Comment se fait-il que nos contemporains, en l'absence d'explications divines, ne comblent pas le vide par l'empathie pour l'autre ou par une meilleure compréhension de nos origines communes? Nous sentons-nous concernés par la misère des autres ou rêvons-nous encore à l'impossible opulence des quelques décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale? Que pensons-nous, qui sommes-nous?

ANECDOTES ET PISTES

Il est évidemment très difficile de répondre à ces questions, mais les anecdotes suivantes sont peut-être significatives. Dans les corridors de l'Université, il est fréquent de rencontrer des livreurs trimbalant un chargement de boîtes, qui tentent tant bien que mal d'ouvrir les portes d'une seule main sans laisser choir leur cargaison. Pourtant, et c'est cela qui étonne, il se trouve toujours des étudiant-e-s qui entrent et sortent, mais à peu près personne ne daigne donner un petit coup de main au manutentionnaire. Pire, ils ne le voient pas ou font mine d'ignorer sa présence!

Ce comportement bizarre se reflète aussi dans les classes. Ainsi, l'an dernier, un professeur disposait des services d'un assistant dans un cours de production vidéo. Afin de permettre un visionnement agréable à tous, l'assistant estimait devoir disposer du

meilleur projecteur sur le campus. Les techniciens du comptoir audiovisuel acceptèrent de prêter l'équipement, mais à la condition expresse que l'assistant en assume la responsabilité. Il lui fallait donc installer le matériel toutes les semaines. C'est une besogne plutôt simple, mais qui nécessite le déplacement des pupitres et le branchement de certains fils. Une personne met environ 15 minutes pour réaliser l'opération; avec de l'aide, cela s'effectue en un rien de temps.

Conscient du fait que ces professionnels en devenir auraient tôt ou tard l'obligation de brancher de tels systèmes, l'assistant croyait que plusieurs se seraient rués pour offrir leur aide. *Niet!* Ils observaient, impassibles, complètement engourdis. À l'occasion, peut-être pour les secouer un peu, l'assistant leur lançait des blagues en expliquant l'importance de bien maîtriser cette technologie, qu'elle était l'aboutissement logique d'un long processus créatif, et que pas un professionnel averti n'accepterait de projeter son œuvre sans s'être assuré de la bonne qualité du visionnement. Ce ne fut pas un énorme succès, car personne ne s'est donné la peine de comprendre le fonctionnement des appareils. Un bon matin, l'assistant a subi un retard : le cours n'a pu commencer avant son arrivée.

DE LA FÉRULE À L'INDIGESTION DE BONBONS

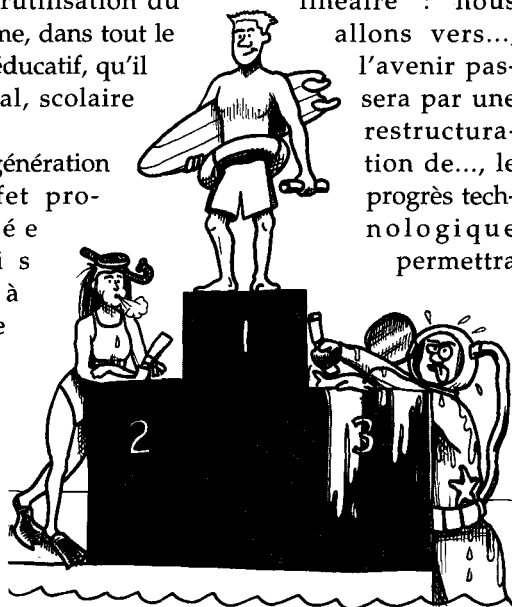
Ces deux exemples anodins témoignent du

malaise qui frappe cette génération : s'agit-il de paresse chronique, de grande distraction, d'insensibilité ou alors de la simple conviction qu'on n'a pas à se mêler du travail et des problèmes des autres? Ne serait-ce pas finalement le prix à payer pour la surutilisation du behaviorisme, dans tout le processus éducatif, qu'il soit familial, scolaire ou social?

Cette génération est en effet programmée depuis l'enfance à faire une chose pour en obtenir une autre; l'acte posé, ici et maintenant, n'a d'importance que s'il profite dans l'instant qui suit. Cette tendance n'est pas nouvelle; elle est simplement devenue systématique en éducation. Sans stimulus performant, nul objet — intellectuel ou matériel — ne semble exister dans le présent.

La piste à explorer pourrait s'énoncer comme suit : c'est l'effet combiné des méthodes de Skinner, le pape du conditionnement opérant, et de nos racines judéo-chrétiennes qui nous entraîne dans cette sensation d'«absence». Dans *L'agora*², M. Gaëtan Daoust, professeur à l'Université de Montréal, explique que, selon la Bible, il y eut un commencement — Dieu créa la Terre — et que l'humanité se dirige vers une fin —

l'apocalypse. Que l'on croie ou non aux récits bibliques, un fait demeure : contrairement aux Orientaux, qui perçoivent le temps comme un cycle permanent, nous, Occidentaux, sommes convaincus que le temps s'écoule de façon linéaire : nous allons vers..., l'avenir passera par une restructuration de..., le progrès technologique permettra



de..., l'objectif de l'entreprise consiste à... Bref, nous voulons tous sauver la planète avant qu'il ne soit trop tard.

Cette vision du temps qui s'écoule comme dans un sablier fait en sorte que l'espérance d'améliorer notre qualité de vie s'impose comme notre motivation fondamentale, notre raison d'être. Nous vivons par procuration, et sans espoir ou certitude d'atteindre nos objectifs, nous sombrons dans l'insécurité du présent.

LE MEILLEUR DES MONDES

Skinner aura eu le mérite d'accélérer ce processus. Pour l'étudiant-e de l'avant-behaviorisme, il était judicieux d'investir une partie de sa vie dans

une démarche éducative, il avait l'impression d'apprendre quelque chose de nouveau, qui était important pour lui-même et pour la société. Il savait qu'en retour il profiterait d'une situation privilégiée par l'obtention d'un diplôme. Cette quête du savoir à long terme pouvait s'échelonner sur de nombreuses années. L'effet conditionnant des récompenses était réparti entre les examens et le franchissement des diverses étapes du cursus scolaire. Entre ces moments-clés, l'étudiant-e pouvait reprendre contact avec la réalité, aider un vieille dame à monter dans l'autobus ou prêter main-forte au projectionniste pour installer son truc.

Le temps, même s'il s'écoulait comme dans un sablier, était mesurable, et l'objet devant leurs yeux ou dans leur esprit était palpable : il existait. Aujourd'hui, les mutilés du conditionnement sont constamment soumis au bombardement de stimuli de plus en plus raffinés, qui voilent la nature de l'objet et le pervertissent à un point tel qu'il s'éclipse pour laisser place au vide. L'inanité étant insupportable pour l'Occidental, ce n'est plus l'objet qui importe, c'est le stimulus qui en fait la promotion.

DU SAVOIR ÉPISTÉMOLOGIQUE À LA COMPLAISANCE PSYCHOLOGIQUE

Les concepteurs de publicité l'ont compris bien avant nous, si bien qu'une foule d'automobilistes achètent des bagnoles luxueuses davantage

pour le prestige symbolique qu'elles comportent que pour leurs véritables attributs technologiques. Malgré l'artifice, la voiture existe bel et bien dans l'espace et dans le temps; dans ce cas, le behaviorisme se manifeste à l'état brut ou, si l'on veut, au premier degré.

Que se passe-t-il, toutefois, lorsque l'objet — intellectuel ou philosophique — est immatériel et invisible, et qu'il n'existe pas d'autre motivation que de l'apprécier pour lui-même? L'étudiant-e calcule savamment le degré d'effort à soutenir pour répondre adéquatement au stimulus X, émis par l'enseignant Y, ce qui lui assurera une place de choix sur le podium de la cote Z. Il ne plongera pas dans cet inconnu, il préférera surfer sur la vague du sens commun. Puisque sa préoccupation majeure consiste justement à demeurer à la surface pour se soustraire à la pression des profondeurs, il ne pourra s'enrichir du savoir convoité. Pour reprendre l'idée de Reboul, «apprendre, n'est-ce pas toujours surmonter?» Et pour surmonter, ne doit-on pas affronter, s'enfoncer puis reprendre le dessus?

L'OBJET, SON SIGNE ET LE NÉANT

Il y a plus de 400 ans, Bacon s'intéressait déjà à ce phénomène. Il déplorait l'utilisation abusive des mots au détriment de l'observation des choses, ce qui a pour conséquence que «nous prenons le signe de la chose pour celle-ci». Ce qui diffère aujourd'hui, c'est qu'en confondant le

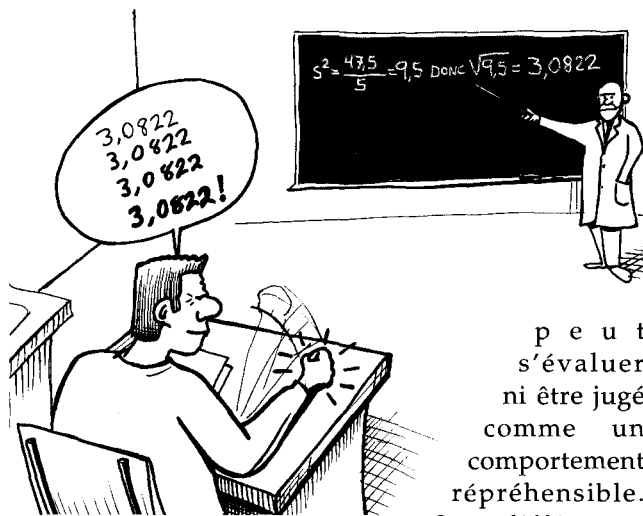
mot ou le signe avec la réalité qu'il désigne, cette réalité s'estompe. C'est sans doute pour cette raison que les étudiants posent davantage de questions sur l'évaluation que sur le contenu des cours. Les portions de connaissances ou unités de savoir revêtent peu d'importance pour eux, ni dans l'espace ni dans le temps. Ce qui importe, c'est la note. Du contenu, il ne restera qu'une représentation fantomatique. Privé de contact avec la réalité — concrète ou abstraite —, le temps, parce qu'il s'écoule, s'accélère et se multiplie à l'infini.

Ces jeunes vieillissent vite et, tel un magnétoscope où l'image défile en accéléré, l'iconographie virtuelle s'embrouille; il ne subsiste que le logo simplifié de l'objet. Les étu-

Inutile de creuser pour en saisir la substance, seules la forme et la puissance du discours seront évaluées par le maître. Pourquoi chercher à être lorsqu'il est plus avantageux de paraître? Parce qu'il lui est plus simple de s'incarner en signe, l'étudiant devient insensible à l'objet.

De discours «sur» l'objet, on entre dans la phase du discours «sans» l'objet. Si la dernière vague a été marquée par le vide idéologique et le narcissisme — une réaction logique face à la désillusion collective —, la phase actuelle se caractérise par l'indifférence.

En effet, l'indifférence constitue probablement l'une des pires tares de notre société. Difficilement palpable, cet état d'absence ou de neutralité ne



peut s'évaluer ni être jugé comme un comportement répréhensible.

Ses différentes

formes sont l'apathie, le dédain, la froideur et l'insensibilité. Peut-on condamner une non-action, une non-pensée, le vide?

LE RETOUR SOUHAITÉ DU PENDULE

On constate simultanément que l'indignation

généralisée qui pourrait l'humeur du temps amène des groupes de pression à se constituer et à contester l'ordre établi. De plus en plus de jeunes s'identifient aux valeurs et aux aspirations collectives des années soixante-dix, les démunis se regroupent pour se donner des services communs, et les artistes sortent enfin de leur silence. Comment canaliser cette énergie positive et, surtout, par quel médian ou postulat intellectuel pourrions-nous édifier une nouvelle conception de l'être humain sans sombrer dans la mystification divinatoire, l'idéologie des nouvelles tendances économiques ou succomber à l'attrait séduisant des gadgets «nouvel âge inc.»?

Il n'existe pas de réponse simple. Comme point de départ d'une réflexion critique, peut-être serait-il utile que chaque étudiant-e réponde honnêtement aux questions suivantes : personnellement, est-ce que j'étudie pour apprendre ou pour obtenir un diplôme, est-ce que je me préoccupe davantage du contenu des cours que de l'évaluation et, finalement, par ma démarche universitaire, est-ce que j'apprends vraiment à être?

1. Roger Gal, *Histoire de l'éducation*, Coll. Que sais-je?, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 135 p.

2. Gaëtan Daoust, *Entre la mort de Dieu et le triomphe de la science : un homme en quête d'identité*, *L'agora*, Vol. 1, n° 3, p. 24.

Les femmes

dans les FORCES ARMÉES : DE PÉNÉLOPE À ULYSSE



En 1945, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, la lieutenant Telah Morrison aurait probablement été l'une de ces Pénélopes qui espéraient le retour de son homme parti se battre à Dieppe. L'an dernier, c'est elle qui s'est fait attendre. Dans le cadre de la mission de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) en ex-Yougoslavie, elle a fait partie du convoi canadien qui laissa loin derrière lui, parents, conjoints et enfants.

Claire Harvey

En Croatie, la lieutenant Morrison a acquis ses lettres de noblesse. «Je m'occupais de la logistique des autres soldats canadiens, "art de combiner tous les moyens de transport, de ravitaillement et de logement des troupes", *Le Petit Robert*. Une équipe de 40 civils, croates et musulmans, et de 27 soldats était sous mes ordres. Cela a très bien fonctionné. À mon retour, j'ai même eu une promotion. Actuellement, je suis chargée de l'ensemble de la logistique du district de Québec», raconte-t-elle.

Mais que font les femmes dans l'armée? On les imagine mal en treillis, faisant reculer l'ennemi dans les tranchées, bazooka en main. «J'aime beaucoup travailler pour l'armée, explique la lieutenant Morrison. C'est une place

qui convient autant aux femmes qu'aux hommes.» Après deux ans de service, elle estime que le fait de porter l'uniforme lui permet de relever davantage de défis qu'une simple vie de civile. Elle n'hésiterait pas à accéder à un poste de combat, même si elle devait partir au Rwanda ou vers n'importe quel point chaud de la planète où sa présence s'avèrerait utile.

Rappelons que les Forces armées canadiennes existent depuis une centaine d'années. Peu après la création de la Confédération en 1867, les Britanniques ont laissé au Canada le soin d'assurer sa propre défense. Pendant les deux guerres mondiales, les femmes ont d'ailleurs joué un rôle important au sein de l'armée. Mentionnons, entre autres, la contribu-

tion d'Elizabeth McIntosh, animatrice de l'Association des infirmières militaires du Canada. Dès 1941, diplômée d'infirmière en poche, elle s'est engagée dans l'armée et a débarqué en Normandie le 19 juin 1944. Elle a suivi toute la bataille de Normandie de son hôpital militaire. À l'époque, il est vrai que les femmes n'étaient pas au front. Elles en étaient cependant très près. La fin des hostilités a provoqué leur retour à la vie civile.

UN TERRAIN DE CHASSE MASCULIN

Les postes de combat ont longtemps constitué un terrain de chasse exclusivement masculin. On refusait d'intégrer les femmes afin de garder les forces canadiennes opérationnelles. En

1979, le test Swinter, servant à mesurer la performance des femmes sur un navire de soutien, a prouvé leur efficacité. Par la suite, plusieurs tests ont confirmé ces conclusions.

Pourtant, avant 1989, les soldates n'avaient toujours pas accès aux blindés, aux destroyers, aux sous-marins et aux avions de chasse. De plus, la décision de rendre les postes de combat accessibles aux femmes ne provient ni du Parlement ni de l'état-major de la Défense nationale, «mais bel et bien de la Commission canadienne des droits de la personne», souligne Jim Hickson, adjudant-chef à l'état-major de la Défense nationale.

Dans un milieu chauvin comme celui de l'armée, la controverse sur les droits et libertés ne date pas d'hier. La Défense nationale se défend pourtant de nuire à la promotion de sa main-d'œuvre féminine. «Celle-ci n'est plus limitée par les politiques et les règlements. Les femmes n'ont pas les mêmes grades que les hommes, essentiellement parce qu'elles ne sont pas dans les forces armées depuis aussi longtemps qu'eux. En outre, elles n'ont pu développer l'expérience requise pour passer au grade supérieur, car elles étaient exclues des rôles de combat», mentionne la lieutenant-colonelle Diana Hope, directrice des politiques du personnel et responsable de l'intégration des femmes dans les Forces canadiennes. Ce facteur expliquerait peut-être pourquoi Wendy Clay, la première major-général féminin au Canada, n'a été promue à ce grade que le 28 juillet 1994.

Selon les statistiques de la Défense nationale, les femmes comptent pour 11,1 % du personnel militaire (excluant les réservistes), ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,3 % depuis 1987. Parmi les pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Canada se classe bon quatrième derrière les États-Unis, la France et l'Angleterre.

DE LA GRENADE À RYAD

À l'heure actuelle, les femmes peuvent jouer un rôle actif au sein de l'armée, sauf dans les sous-marins, pour des raisons de promiscuité. Pourtant, on recense un peu plus de

100 femmes dans les unités de combat, ce qui représente moins de 1 %. «Cela démontre peut-être le faible intérêt des femmes pour la bataille», croit la lieutenant-colonelle Hope, qui admet tout de même que les changements de mentalité s'opèrent lentement.

Très lentement en effet. Après plus de vingt ans de conquêtes féministes, bon nombre de militaires masculins croient encore que la présence des femmes dans les unités de combat dérange. En 1948, l'armée israélienne aurait perdu plusieurs batailles parce que les hommes surprotégeaient les soldates pour leur éviter de mourir ou d'être faites prisonnières. «Si l'homme peut être tenté de couvrir sa collègue sur la ligne de feu, je ne crois pas qu'il irait jusqu'à négliger de s'occuper de l'ennemi ou mettre sa propre vie en danger», estime la lieutenant-colonelle Hope.

D'ailleurs, dans l'armée américaine, où les femmes sont arrivées en grand nombre lorsque Nixon a supprimé la conscription en 1973, le Pentagone ne pourrait plus se passer de sa main-d'œuvre féminine. En 1983, l'état-major s'est abstenu de les envoyer au front au moment de l'invasion de la Grenade. Le résultat? Le fonctionnement de toutes les unités de combat a été perturbé par leur absence.

Au même titre que les hommes, les femmes sont essentielles dans les services de santé, de renseignements, de logistique et de maintenance. Pendant la guerre du Golfe, le Pentagone n'a d'ailleurs pas hésité à rappeler les réservistes : 30 000 soldates américaines ont formé le plus important contingent féminin de l'histoire. Les Américains ont constaté que les femmes se comportaient aussi bien que les hommes dans les postes de combat. Margaret Mead, une chercheuse américaine, va jusqu'à renchérir : «La présence des femmes dans les unités de combat serait dangereuse à cause de leur trop grande propension à tuer au cours de situations conflictuelles», et non parce qu'elles ont peur de tirer sur l'ennemi.

PROSTITUTION ET HARCÈLEMENT SEXUEL

Plus près de nous, *Esprit de corps*, une revue militaire, a littéralement

bombardé la Défense nationale en août dernier. Selon leurs sources, on aurait dû rapatrier du Cambodge quatre casques bleus célibataires devenues enceintes au printemps dernier. En outre, au cours de la guerre du Golfe, deux femmes marins se prostituaient à temps partiel. Et on en a accusé une troisième, qui connaissait le *side line* des deux autres, d'avoir tenté d'obtenir leurs faveurs. Selon la revue, les trois femmes se seraient envolées vers le Canada au milieu de la guerre.

Ne capitulant pas pour si peu, la Défense nationale refuse de commenter les affirmations d'*Esprit de corps*. Bien qu'elle soit dans l'impossibilité de nier les faits, la lieutenant-colonelle Hope estime que le contingent féminin de la Défense nationale a toujours joui d'une bonne réputation. «Nous ne saurions exister sans cela. La revue se fonde sur des allégations, non sur des faits. Il n'y a pas de preuves.»

Les témoignages sont pour le moins accablants en ce qui touche le harcèlement sexuel. En 1993, un sondage réalisé pour le compte du ministère de la Défense nationale a révélé que plus du quart des femmes militaires (26,2 %) ont été victimes de harcèlement sexuel alors que, chez les hommes, ce chiffre n'atteint que 2 %. Pour les femmes, il s'agissait le plus souvent de taquineries, de plaisanteries ou de remarques à caractère sexuel importunes ou, encore, de conversations, de comportements sexuels, de regards concupiscent, d'attitudes ou de gestes suggestifs. L'enquête a également démontré que la politique pour enrayer le harcèlement sexuel, en vigueur depuis 1988, est inefficace en raison de la crainte de représailles.

Ce sondage a aussi révélé que 31,5 % des femmes et 28,9 % des hommes estimaient avoir subi un abus de pouvoir au cours des 12 derniers mois. On avait mal évalué leur rendement au travail, alourdi leurs tâches ou essayé de les intimider. En dépit de tout ce branle-bas de combat, si la vie vous intéresse et que vous n'avez pas peur de croiser votre collègue masculin, le soir, dans un coin isolé... vous pouvez vous parachuter dans les forces armées. À moins que vous préfériez réajuster votre tir et battre en retraite.

LES RUSSSES ARRIVENT!

Réjean Bussière

Enemis d'hier, les anciens citoyens de l'Union soviétique sont nos voisins d'aujourd'hui. Comment vivent-ils cette transition vers ce monde nouveau qu'ils envahissent pacifiquement? L'espoir d'un avenir meilleur en Amérique s'est-il concrétisé? Regrettent-ils «leur Russie»? Estiment-ils avoir fait le bon choix?

L'écroulement de l'URSS en 1991 et la difficile transition vers le capitalisme ont poussé bon nombre de Russes, majoritaires en ce pays, à émigrer vers d'autres cieux. Ils ont fui la tourmente provoquée par la lente et difficile transition vers l'économie de marché, qui régnait dans leur pays. Alors que ces réformes commençaient à peine à modifier l'environnement économique, ils ont préféré l'exil, espérant trouver une paix inexistante chez eux.

En plus des problèmes économiques, les ressortissants de l'ex-URSS ont fui les problèmes sociaux que le capitalisme «à la russe» a créés : une criminalité grandissante, un alcoolisme toujours aussi virulent ainsi qu'un écart grandissant entre une minorité de riches et une écrasante majorité de pauvres. L'instabilité politique, liée à l'écroulement de l'empire soviétique, a aussi influé sur leur décision d'émigrer. La menace de guerres entre républiques, les querelles ethniques et la fragilité de la démocratie ont constitué, en effet, des facteurs incitatifs importants.

Il y avait déjà une communauté russe au Québec avant la chute de l'URSS. Selon le recensement de 1986,

on y dénombrait environ 10 000 personnes nées en URSS. Cette population était toutefois vieillissante : 64 % étaient âgés de 65 ans et plus. La venue de nouveaux arrivants dans les années quatre-vingt-dix a donc été bienvenue pour cette communauté. Contrairement aux anciens immigrants, les nouveaux venus n'ont connu que l'économie planifiée de l'ex-URSS et les débuts cahotiques de la privatisation. Arrivent-ils à tirer leur épingle du jeu dans la jungle de l'économie de marché? Sont-ils satisfaits ou déçus de ce qu'ils ont trouvé ici? Nous en avons rencontré quelques-uns qui habitent Montréal.

En 1991, 8 630 des 9 180 citoyens d'origine russe habitant le Québec résidaient à Montréal, et il s'agissait du 16^e groupe culturel en importance dans la métropole. Le nombre d'immigrants provenant de cette partie du monde est en hausse au Québec : 587 admissions en 1992 et le double l'année suivante. Plusieurs d'entre eux sont juifs et vivaient une certaine discrimination dans leur pays d'origine. On comprendra qu'ils aient cherché à quitter ce pays pour se rendre en Israël ou ailleurs.

INTÉGRATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Linguistiquement, on distingue deux catégories d'immigrants russes : ceux qui parlent le français et/ou l'anglais à leur arrivée, et ceux qui ne connaissent que le russe et un peu d'anglais. La barrière linguistique constitue un handicap de taille pour les gens

de ce groupe. Certains d'entre eux la surmontent plus rapidement, comme Victor Iourkov, 33 ans, qui ne parlait qu'anglais à son arrivée au Québec en 1991. Il veut devenir courtier en valeurs mobilières. Pour d'autres, il est plus difficile de maîtriser l'anglais, et surtout le français, ce qui nuit considérablement aux communications avec leur entourage.

La maîtrise des langues représente un atout indispensable à la vie sociale et l'obtention d'un emploi, mais il arrive souvent que cela ne suffise pas. Prenons le cas de Dimitri Sidorenko, 31 ans, ingénieur en métallurgie. Il est instruit, il parle anglais et français, mais il est toujours à la recherche d'un emploi depuis son arrivée il y a deux ans. Sa femme, Olga, est dans la même situation, mais elle ne parle pas encore très bien français. Ironie du sort, ils ont quitté la Russie parce qu'il n'y avait pas de place pour les professionnels.

Malgré tout, ils espèrent trouver bientôt du travail. Dimitri constate un problème d'adaptation important pour les Russes : «On ne connaît pas les règles du jeu du marché du travail dans une économie de marché. Chez nous, en Russie, les diplômés universitaires étaient placés par l'État dans des sociétés d'État. C'était l'usage de travailler toute une vie dans la même entreprise.» Il considère que ce système cachait un chômage déguisé et que, somme toute, le système de recherche d'emploi dans une économie de marché est plus performant pour la société.

Tout comme Dimitri, Ludmilla Proujanskaya, professeure au secon-

daire, estime qu'il y a un net clivage entre les références des Russes et des Québécois : «C'est une tout autre éducation, et il ne s'agit pas seulement de problèmes linguistiques.» Elle ajoute qu'elle n'a pas éprouvé beaucoup de difficulté à s'intégrer au Québec puisqu'elle avait déjà appris le français au cours d'un séjour en France. Pour elle, il n'y a pas eu de choc culturel. La nouveauté réside plutôt dans la découverte de la dualité Québec-Canada. Elle a choisi le Québec parce que c'est une société francophone.

Ce sont plus souvent les Russes qui parlaient au départ français qui ont choisi le Québec. D'après le recensement de 1991, 54,8 % des Russes du Québec ont l'anglais comme langue seconde; 35 % parlent français et anglais; seulement 5 % ne parlent que le français. La plupart des Russes rencontrés redoutent l'éventualité d'une sécession du Québec; ils n'ont pas oublié les problèmes que le réveil des nationalistes a causés à leur pays.

L'adaptation à la société québécoise semble ne pas être trop difficile

pour la plupart, bien que la réalité du chômage en ait surpris plus d'un. En ce qui a trait aux contacts sociaux, Dimitri souligne que l'expérience de vie est très différente entre Russes et Québécois, de sorte qu'ils ont peu de points communs et qu'il est ainsi difficile de se faire des amis québécois. «D'autre part, peu de Russes connaissent assez bien le français», poursuit-il. Être Russe suscite un intérêt positif et ne constitue pas un handicap.

APPRENDRE À VIVRE AUTREMENT

On est bien loin de la guerre froide, et les Russes d'ici affirment tous ne pas rencontrer la moindre forme d'hostilité. Ils ont toutefois hérité d'une méfiance typique aux pays à régime autoritaire. Les questions des journalistes leur semblent suspectes. Plusieurs ont refusé de répondre à nos questions, croyant que cela pouvait avoir des répercussions sur leur statut ici. Quelques-uns ont fait des demandes comme réfugiés et sont en attente de la citoyenneté comme Sergei Spektor, 21 ans, et sa femme Marina Volkova. Il est musulman et elle, russe.

Lorsqu'ils ont quitté la république de Géorgie, la guerre civile faisait rage.

Leurs demandes ont été refusées une première fois et ils sont allés en appel. Ils attendent une réponse. Advenant un second refus, Sergei et Marina risquent la déportation; ils ont un enfant de un an, Nicolas, qui est né ici. Il est ainsi Canadien de naissance. Sergei vient de trouver du travail dans un restaurant. Pour cette famille, qui s'est bâti un présent, l'avenir demeure toutefois incertain. «Nous n'avons pas d'endroit où aller si nous devons quitter le pays», déclare Marina. Ils reprochent aux gens de leur ancien pays leur manque de tolérance face à la différence ethnique et religieuse.

Globalement, les Russes arrivés après la chute de l'empire soviétique sont satisfaits de ce qu'ils ont trouvé ici et ne regrettent pas la Russie. La plupart excluent en effet un retour vers la mère patrie, même si parents et amis leur manquent. Ils doivent apprendre à vivre autrement. Ils ont préféré apprendre à vivre avec le capitalisme d'ici plutôt qu'avec le capitalisme plus dur qui a surgi des cendres du communisme.

S'offrir un p'tit velours :

- une pause
- un bon gueuleton
- un rafraîchissement
- une ambiance
- des amis

Jean-Brillant
Local 2326

La Brunante

THÉRAPIE GÉNIQUE : *la révolution est commencée*

Guérir des maladies jusqu'alors incurables telles que la fibrose kystique, l'hémophilie, l'hypercholestérolémie familiale, la myopathie de Duchenne, la maladie d'Alzheimer, certains cancers et le sida. Voilà où nous parviendrons bientôt, très bientôt, demain sûrement.

Gilles Trudeau

Reviement de l'histoire, ces ennemis de l'humanité que sont les rétrovirus, adénovirus et virus herpétiques seront bientôt asservis et utilisés à des fins thérapeutiques. Vidés de leur génome dans lequel on insérera un gène salvateur, ils guériront des maladies monogénétiques ou acquises. La technique est révolutionnaire : il s'agit de remplacer le gène causant la maladie par un gène thérapeutique. En insérant un gène guérisseur dans les tissus hôtes, on inversera le cours de certaines maladies ou en atténuera les conséquences dévastatrices. Les expériences ont déjà porté fruit chez les souris; pour l'humain et les gros animaux, cela s'avère plus difficile.

AGIR SUR LA SUBSTANCE NOIRE DU CERVEAU

On connaît les dommages et souffrances qu'infligent aux humains les adénovirus, rétrovirus et virus herpétiques. Demain, ils contribueront à transférer des gènes thérapeutiques. Les virus herpétiques ont la capacité de descendre et de remonter les cellules nerveuses ainsi que

de traverser la barrière hématoencéphalique. Modifié et rendu inoffensif, un virus HSV1 transférera des gènes qui produiront de l'acétylcholine dans le cerveau des malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Du coup, on espère améliorer la mémoire défaillante de ces malades. On pourra aussi, avec la même technique, améliorer le sort des gens atteints de la maladie de Parkinson. Agir sur la substance noire du cerveau

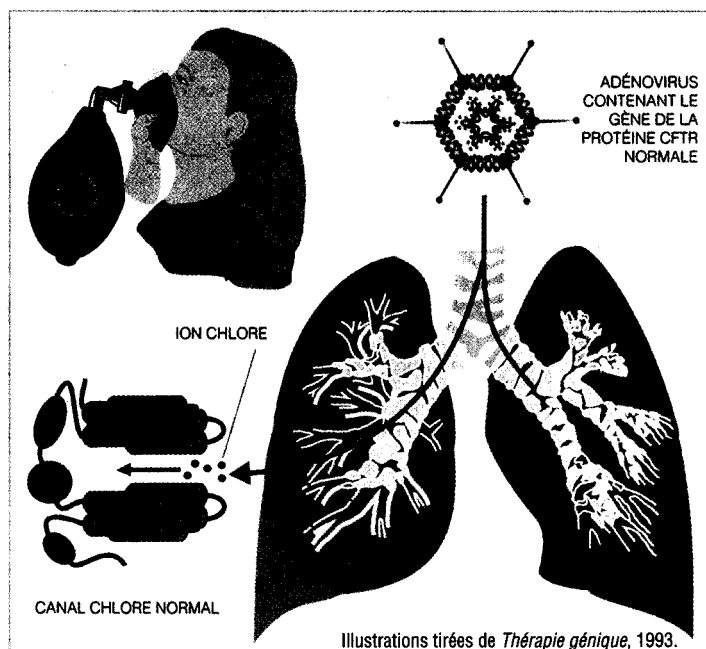
atteint avec des adénovirus, dont on craint beaucoup moins la pathogénéicité.

Quant aux rétrovirus, ils pourront aussi devenir d'excellents vecteurs, mais seulement pour les maladies pour lesquelles les cellules se divisent rapidement. On a obtenu des résultats intéressants dans des expériences menées sur des souris et destinées à faire régresser la redoutable myopathie de Duchenne en forçant les cellules myopathiques à produire l'indispensable dystrophine. Plus intéres-

pour traiter cette même maladie; dans ce cas, la dystrophine agit pendant plusieurs mois, ce qui évite la dégénérescence du tissu musculaire. De la souris à l'homme, il y a tout un pas, mais la recherche avance plus vite que jamais.

LA FIBROSE KYSTIQUE

Autre fléau, la fibrose kystique. Bientôt, grâce à un adénovirus dénué de toute pathogénéicité, on pourra introduire le gène guérisseur qui permettra à l'organisme de produire la protéine CFTR, dont l'absence cause la mucoviscidose ainsi que des dommages irréversibles au pancréas et aux poumons. Dans l'état actuel de nos connaissances, les personnes atteintes de fibrose kystique vivent en moyenne 29 ans. Injuste! La thérapie génique offrira bientôt un espoir. Des essais de traitement en aérosol pulmonaire sur des humains sont déjà en cours aux États-Unis. C'est probablement l'un des domaines où les percées seront les plus spectaculaires à court terme.



Le traitement des patients atteints de mucoviscidose consistera à introduire dans les poumons du patient un aérosol qui contient des adénovirus recombinants.

pour produire la dopamine manquante, quel rêve! Le même résultat pourrait être

sante encore est l'utilisation de l'adénovirus, dont fait partie le virus du rhume,

L'HÉMOPHILIE

Il est actuellement complexe de produire le facteur

VIII, essentiel à la survie des hémophiles, à partir du sang des donneurs. Est-il nécessaire de rappeler la tragédie des transfusés au Québec? Il sera bientôt possible de transférer les gènes qui amèneront l'organisme à produire son propre facteur VIII sans risque de contamination sanguine.

Chez les gens atteints d'hypercholestérolémie familiale, la vie est abrégée par une augmentation anormale du mauvais cholestérol LDL. Des rétrovirus recombinants expérimentés chez le lapin Watanabe, particulièrement sujet à l'hypercholestérolémie, ont entraîné une diminution de 30 % du taux de cholestérol plasmatique. L'amélioration n'est pour l'instant que temporaire, mais d'autres expériences seraient déjà en cours aux États-Unis.

CANCERS BRONCHIQUES

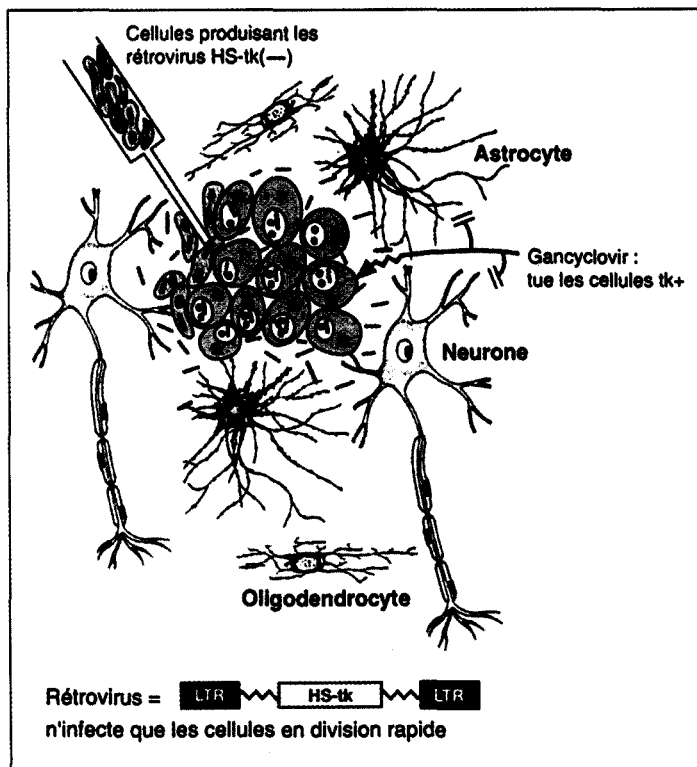
Difficiles à soigner autrement que par la chirurgie, les cancers bronchiques pourront être traités par le transfert de gènes curatifs dans les cellules bronchiques, qui sont hypersensibles aux adénovirus. Ceux-ci s'attaqueront directement aux cellules tumorales et agiront en somme comme un cheval de Troie thérapeutique par simple instillation pulmonaire de médicaments anticancéreux insérés dans des vecteurs rétroviraux.

LES ENFANTS BULLES BIENTÔT SAUVÉS

On connaît le cas de ces enfants devant vivre

dans une bulle hermétique pour se protéger des agressions microbiennes. Or, voilà que l'on sera bientôt en mesure non pas de guérir mais de contrôler cette maladie par l'injection de gènes guérisseurs en ayant recours à des rétrovirus

tôt aussi aux liposomes, des vecteurs utilisés en cosmétologie, qui sont dénués de toute pathogénéité». Toujours selon le D^r Khan, c'est bien là le défi actuel de la thérapie génique : trouver des vecteurs de plus en plus sûrs et les gènes les plus



Pour combattre le cancer du cerveau, on utilisera des vecteurs rétroviraux pour s'attaquer aux cellules tumorales à la manière d'un missile à tête chercheuse.

modifiés et incapables de se reproduire, sinon pour libérer le gène manquant dans le cytoplasme cellulaire. La maladie s'appelle l'«immunodéficience combinée sévère» et est causée par une déficience du gène producteur de l'adénosine désaminase. Pour les rétrovirus, il reste cependant un problème de taille : s'assurer qu'ils ne sont pas cancérigènes, ce qui se produit dans de très rares cas. Comme l'a précisé en entrevue le D^r Axel Khan, une sommité mondiale en la matière, «l'avenir est probablement aux virosomes, des virus tout à fait artificiels, et bien-

néfiques à transférer. Or, tous ces gènes n'ont pas encore été cartographiés.

NON À LA THÉRAPIE GERMINALE

Pour Axel Khan, qui a prononcé cet automne une conférence dans le cadre des Belles Soirées de la Faculté de l'éducation permanente, il n'est pas question de modifier l'humain pour en faire un être parfait, et c'est là ce qui distingue la thérapie somatique de la thérapie germinale. La première vise à guérir l'humain; la deuxième, à le modifier. On voit poindre ici le danger extrême de l'eugénisme.

Le D^r Khan s'oppose catégoriquement à la thérapie germinale. Il y a de quoi : imagine-t-on créer des êtres en série ou encore décider de la couleur des yeux de l'enfant à naître comme on choisit le papier peint de la salle à manger? De toute façon, les expériences de thérapie germinale tentées sur des animaux se sont soldées par des échecs retentissants. En essayant d'améliorer un porc charcutier par thérapie germinale, on a conçu un animal malade et complètement stérile.

CIBLER LES CELLULES TUMORALES

S'attaquer aux tumeurs sans endommager les tissus environnants, voilà un rêve que les cancérologues du monde entier chérissent depuis des années. Or, voilà qu'avec la thérapie génique on pourra peut-être éviter en partie aux malades l'épreuve des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie.

Le défi est de taille, et certaines approches relèvent presque de la médecine-fiction. Par exemple, on injecte à un malade le gène de la thymidine kinase du virus herpès simplex en utilisant un rétrovirus comme vecteur. Les rétrovirus, comme nous l'avons vu précédemment, ne peuvent infecter que des cellules en division rapide. Or, s'il est une caractéristique des cellules tumorales, c'est bien cette division rapide et anarchique. Une fois le gène de la thymidine kinase transféré dans la cellule, il ne reste plus qu'à traiter le patient

THÉRAPIE GÉNIQUE... (suite)

avec un médicament de la famille des antiherpétiques, le ganciclovir. Toutefois, seulement 60 % des cellules cancéreuses sont détruites parce que le rétrovirus ne réussit pas à infecter toute la tumeur. Décevant! Voilà cependant que le miracle se produit — est-ce par un signal d'adoption cellulaire? — et que les cellules cancéreuses voisines se suicident, entraînant la destruction complète de la tumeur sans endommager les tissus sains. Or, dans le cas du cancer du cerveau, la percée pourrait faire époque. Les cellules saines du cerveau ne se reproduisent pas, contrairement aux cellules tumorales. On pourrait donc utiliser ces mêmes vecteurs rétroviraux pour s'attaquer aux cellules tumorales dans l'encéphale à la manière

d'un missile à tête chercheuse. L'expérience a d'ailleurs été tentée aux États-Unis chez des malades inopérables.

SIDA : FRAPPER LE VIRUS EN PLEIN CŒUR

La stratégie actuelle pour combattre le syndrome de l'immunodéficience acquise consiste à utiliser des médicaments antiviraux qui empêchent le parasite cellulaire de causer plus de dommages. C'est probablement par une polychimiothérapie antivirale que l'on parviendra dans un premier temps à tenir ce virus en échec, car aucun autre micro-organisme connu n'a la capacité de muter à une telle vitesse. Voilà où interviendra demain la thérapie génique : on modifiera certains gènes qui permettent

au virus de compléter son cycle de réplication. Par le transfert de gènes défectifs, on rendra ce micro-organisme tout à fait incapable de se reproduire. De ce fait, on peut imaginer que les malades passent vers la séronégativité dans un avenir relativement proche.

Il est de plus en plus clair que la thérapie génique va révolutionner la médecine de façon aussi considérable que l'avènement des antibiotiques, qui ont permis à l'humanité de vaincre la tuberculose et la peste, entre autres fléaux. Nous n'en sommes pas tout à fait là puisque nous n'avons pas encore cartographié tous les gènes humains. Nous arrivons cependant à cette étape de la médecine où la tragédie des maladies génétiques sera en partie sur-

montée, où les rétrovirus seront vaincus par les rétrovirus et où l'on pourra traiter le cancer avec une plus grande facilité.

Axel Khan ajoute : «En ce moment, la médecine arrive tout juste à soulager les symptômes des maladies; demain, nous pourrons nous attaquer à leurs causes mêmes. Il nous faudra cependant améliorer la délivrance cellulaire. Contrairement aux adénovirus, certains vecteurs comme les rétrovirus sont difficiles à reproduire en laboratoire. L'avenir est probablement à des vecteurs complètement artificiels comme les liposomes et les virosomes. De plus, nous n'avons pas encore trouvé tous les gènes qui seraient les plus bénéfiques à transférer chez l'humain.»

POUR VOTRE GROUPE

NOUS VOYONS LES ASSURANCES AUTREMENT

La Sécurité, Compagnie d'assurances générales du Canada, a été choisie par votre groupe pour vous offrir, en exclusivité, un régime d'assurance automobile et habitation répondant à vos exigences.

Oui ! Faire partie d'un groupe comporte de nombreux avantages.

- Tarifs concurrentiels
- Conseils judicieux prodigués par des agents qualifiés
- Gamme complète de protections
- Rabais exclusifs
- Possibilité de payer les primes en plusieurs versements sans intérêts
- Service 24 heures sur 24 en cas d'urgence
- Règlement rapide et équitable en cas de sinistre
- Participation aux bénéfices de votre régime
- La Sécurité des entreprises de service

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

Montréal : (514) 849-0400 • 1 800 363-6344

Québec : (418) 835-6806 • 1 800 463-4806



LA SÉCURITÉ

Compagnie d'assurances générales du Canada

PREMIER CHOIX EN ASSURANCE DE GROUPE



VOS CONDISEIPLES VOUS REPRESENTENT

Le 5^e congrès biennal de l'AGEEFEP a élu plusieurs dizaines de représentants et représentantes étudiants dans les différents conseils de programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Comme l'indique la liste ci-dessous, un certain nombre de postes restent cependant à pourvoir. Les personnes intéressées à occuper l'un de ces postes peuvent soumettre leur candidature en composant le numéro

842-3678.

Famille Santé, affaires sociales et intervention

- Criminologie :** M^{me} Diane Choinière
M^{me} Carole Gagné
M^{me} Géraldine Lamour
M. Gaëtan Lévesque
- Études de l'environnement:** M. Richard Guèvremont
3 postes vacants
- Gérontologie:** **4 postes vacants**
- Gestion des services de santé:** M. Paul Campeau
M^{me} Lorraine Desjardins
M^{me} Isabelle Gendron
1 poste vacant
- Inhalothérapie:** M. Claude Valois
3 postes vacants
- Intervention multiethnique:** M. Jacques-Gérard Dorzin
M. Pierre Ménard
M. Samsith So
1 poste vacant
- Santé communautaire:** M^{me} Ginette Douville
3 postes vacants
- Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention:** M^{me} Danielle Leroux
M^{me} Paula Poulin
M. Claude St-Onge
1 poste vacant
- Toxicologie éco-industrielle:** M. Frédéric Bourbeau
3 postes vacants
- Toxicomanies:** M^{me} Aline Azran
M. Hans Ramirez
M. Denis Tremblay
M. Sylvain Verville

Famille Travail, Gestion et Droit

- Droit:** M^{me} Maryse Benhoff
M^{me} Ann-Julie Fortier
M^{me} Nathalie Goguen
M. Richard St-Germain

- Relations industrielles:** M. André Charbonneau
M^{me} Sylvie Charbonneau
M^{me} Ginette Gauthier
M^{me} Nathalie Lefrançois

- Santé et sécurité du travail:** M^{me} Lucie Bouthat
M. André Charbonneau
M. Jean-Pierre Dion
M^{me} Chantal Laliberté

Famille Communications appliquées

- Animation:** M^{me} Dominique Bélanger
M. Ronald A. Caron
M. Réal Travers
1 poste vacant
- Créativité:** M^{me} Christine Maltais
M^{me} Jocelyne Munger
2 postes vacants
- Études individualisées:** M^{me} Lise Audet
M^{me} Ghislaine Chabot
M. Marc De Montigny
M. André-Pierre Duchamp
- Information et journalisme:** M. Nelson Archambault
M^{me} Katia Augustin
M. Gilles Giordani
1 poste vacant
- Publicité:** M. Robert Ferrantelli
M^{me} Tania Marcy
M. André St-Cyr
M. Stéphane Thouin
- Recherche documentaire et rédaction française:** M. Normand Bélisle
M^{me} Rosina Jones
2 postes vacants
- Relations publiques:** M. Gilles Brière
M. Agostino Cannavino
M^{me} Sophie Laroche
M^{me} Claire St-Georges
- Traduction:** M^{me} Madeleine Dubé
M^{me} Danielle Rainville
M^{me} Marie-Annick Thabaud
1 poste vacant

Au XIX^e siècle, l'Institut canadien a animé la vie intellectuelle



à Montréal

Christine Larose

Souvent connu par l'«affaire Guibord», point culminant des condamnations de l'Église à son endroit, l'Institut canadien de Montréal a été le foyer à la fois culturel, social, économique et politique des Canadiens-Français, au XIX^e siècle. Cette première association littéraire francophone d'importance a été fondée le 17 décembre 1844, il y a 150 ans. Elle fut aussi le carrefour des innovations culturelles et des tensions idéologiques de la société québécoise entre 1840 et 1880.

L'Institut canadien naît à une époque très favorable aux associations. D'importants mouvements de population, dont des vagues successives

d'immigration, modifient la composition ethnique du Québec. La population canadienne-française connaît un accroissement exceptionnel, en particulier dans la cohorte des 20 à 30 ans, qui se sentent isolés et ne se reconnaissent pas dans la génération précédente. Bon nombre de Canadiens-Français émigrent aussi aux États-Unis ou participent à la colonisation des régions du Québec. Entre 1831 et 1866, la ville de Montréal est encore majoritairement anglophone, mais l'exode rural et la natalité jouent en faveur des francophones.

La personne ainsi sortie de son cadre familial et villageois se retrouve isolée face au nouveau mode de vie de

la ville. L'industrialisation et l'urbanisation touchent les liens familiaux et sociaux. La lente décomposition de ces liens suscite la découverte de nouveaux moyens de «cultiver ces rapports de société qui ont tant d'influence sur la nationalité, qui en resserrent toutes les fibres et en font un corps solide et ferme», comme le rapporte Yvan Lamonde¹.

Après l'échec de la rébellion de 1837, les francophones ont tendance à se replier, à souffrir de démobilité et d'insécurité politique. Cette période ralentit le développement des associations, dont on ressent toutefois de plus en plus le besoin. Les anglophones dominent alors la production, les professions, l'appareil d'État et la vie

publique en général. Les jeunes sentent une grande responsabilité face à un avenir incertain.

L'établissement du gouvernement responsable représente une ouverture politique qui rappelle l'urgence de l'éducation civique. Pour lutter contre l'ignorance et créer un lieu de débats, on recourt à la presse et à la tribune publique. On fait aussi la promotion des associations, sortes d'écoles préparatoires où se fait l'éducation politique. La génération de 1840 est amenée, par la conscience de son isolement dans le temps ainsi que dans l'espace social, économique et politique, à rechercher une solution globale.

Enfin, du côté de la culture, les activités sont rares à l'époque. Il n'y a ni théâtres ni concerts, car, hors de l'Église, il n'existe pas de lieu où se forme l'identité sociale et ethnique des Canadiens-Français. La culture du spectacle appartient à la communauté anglophone.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Dès les années 1820, quelques associations littéraires voient le jour au Bas-Canada, mais elles ne regroupent que des érudits en sciences ou en histoire. D'autres associations ethniques ou patriotiques voient le jour, telle que la Société Saint-Jean-Baptiste. Quel que soit leur champ d'action, ces associations mettent à la disposition de leurs membres un lieu de rencontre et de discussion, où ils peuvent écouter et se faire entendre. Ce phénomène de l'association «littéraire» prend son véritable essor après 1840; il emprunte aux modèles européen et américain, mais il s'inspire aussi de l'expérience des anglophones de Québec et de Montréal.

Dans ce milieu, l'ignorance est perçue comme un déshonneur. C'est donc un devoir de suivre l'exemple d'autres peuples et d'autres classes sociales qui ont connu les progrès de l'éducation. Les associations joueront un rôle central dans ce mouvement d'éducation populaire, que ce soit par des cours publics, des bibliothèques mutuelles ou les journaux. Au principe de la concurrence, qui a cours dans le monde commercial, on tente aussi de substituer l'idée

d'entraide, de mutualité et d'union comme solution à l'exploitation, à l'isolement politique et aux distinctions de classe sociale, de fortune, de race et de religion.

Aussi appelés «instituts», ces associations sont des organismes à but non lucratif qui vivent des cotisations de leurs membres, des abonnements à leur bibliothèque, de la générosité publique et, occasionnellement, des subventions gouvernementales. Leur action est d'autant plus importante que l'abolition de la *Loi sur l'éducation*, en 1836, avait entraîné la désagrégation du système scolaire et sa reprise en main par le secteur privé et l'Église. Yvan Lamonde résume tout cela dans les termes suivants : «L'association naît à l'enseignement de la mutualité, de l'instruction et du progrès mutuel. Elle est, dans ce passage de la campagne à la ville, l'instrument d'une restructuration sociale. Elle est, dans ce mouvement d'industrialisation et d'agglomération, le signe du passage du salon privé à la salle publique².» Le phénomène s'inscrit aussi dans un contexte de développement de la démocratie, de l'économie libérale et de libre-échange.

L'INSTITUT CANADIEN

Modèle d'association culturelle du XIXe siècle au Canada français, l'Institut canadien est en quelque sorte un centre culturel avec bibliothèque, salle de lecture de journaux, musée d'art, conférences publiques et discussions entre membres. On définit volontiers l'Institut comme un instrument de renaissance culturelle de Montréal. Il valorise deux moyens d'expression, soit la presse et la tribune publique. Les journaux «officiels» de l'Institut, *L'Avenir* (1847-1852) et *Le Pays* (1852-1871), s'avéreront d'ailleurs les fers de lance de la presse périodique montréalaise.

L'Institut comptera jusqu'à 784 membres en 1870. Une analyse de son *membership* entre 1855 et 1880 révèle la présence de commerçants, commis-marchands, étudiants en droit, avocats, notaires, journalistes et photographes mais également de cordonniers, typographes, menuisiers et bouchers. Ils appartiennent majoritairement au secteur des services. Si les gens de com-

merce occupent une place de choix, les gens de droit y exercent une influence décisive en tant qu'administrateurs de l'Institut. Ce dernier constitue aussi un lieu de regroupement pour la jeunesse, qui y fait ses premières armes.

«Apolitique par sa constitution, précise Yvan Lamonde, l'Institut canadien se politise en 1848 au moment où Louis-Joseph Papineau, de retour d'exil, s'engage à nouveau dans la vie politique, trouvant à l'Institut et dans son journal officieux, *L'Avenir*, ses appuis les plus durables³.» L'Institut devient le lieu de défense de la démocratie, de la liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans la lignée du libéralisme, qui inspira la rébellion des patriotes. La liberté constitue une valeur fondamentale non seulement la liberté de parole et de presse mais aussi la liberté de conscience. À compter de 1850, on y admet même catholiques et protestants, ce qui constitue une initiative provocatrice à l'époque.

UNE BIBLIOTHÈQUE CÉLÈBRE

Avant 1845, ce sont presque exclusivement les anglophones qui bénéficient de bibliothèques. L'Institut canadien donne son essor au mouvement des bibliothèques publiques en milieu francophone. Jusqu'au XXe siècle, il arrive assez souvent que la bibliothèque ne constitue pas une entité en elle-même et qu'elle fasse plutôt partie des activités d'associations. Il s'agit donc d'une étape préliminaire à la création des bibliothèques publiques. En novembre 1872, l'Institut canadien abolit la cotisation des membres; l'accès à sa bibliothèque devient gratuit, qui est dès lors publique.

On y trouve «les principaux romans et ouvrages historiques français et canadiens-français de l'époque ainsi que l'essentiel des œuvres des libéraux des XVIIIe et XIXe siècles. La collection de la bibliothèque compte plus de 10 000 volumes en 1879; plus de 6 000, un maximum, sont empruntés en 18784.» Attenant à la bibliothèque, la salle de lecture offre jusqu'à 126 titres de périodiques d'Europe ainsi que les principaux journaux francophones et anglophones du pays.

La bibliothèque de l'Institut canadien a été une cible privilégiée de

l'offensive soutenue du clergé. Mgr Ignace Bourget cherche à réduire l'influence du libéralisme, une école de pensée représentée par l'Institut canadien, en obligeant les catholiques à respecter les règles de l'index. Plusieurs condamnations se sont succédé, celles de Mgr Bourget puis celle du pape lui-même en 1869, qui n'entravent cependant pas les activités de la bibliothèque. Mgr Bourget a d'abord fondé un institut parallèle, l'Institut canadien-français, puis il a frappé la bibliothèque d'interdit pour finalement priver des sacrements les membres qui refusaient de démissionner. Le plus célèbre épisode de cette lutte est l'affaire Guibord, soulevée par le refus de l'Église d'inhumier en terre catholique ce membre de l'Institut. Cette cause se dénoue cinq ans plus tard lorsqu'un jugement du tribunal ordonne l'inhumation dans le cimetière Mont-Royal, qui se fera sous la protection de l'armée.

CONFÉRENCES, ESSAIS ET DÉBATS

La conférence publique, l'essai et le débat constituent un important volet des activités sociales et culturelles de l'Institut. L'éloquence semble distinguer particulièrement la conférence publique.

Celle-ci, qui est offerte gratuitement au public, est annoncée dans les journaux. C'est un événement populaire qui attire un public varié selon les sujets et les conférenciers. Les journaux font le compte rendu des conférences et en publient même souvent le texte, qui est aussi diffusé à l'occasion sous forme de brochure ou de livre. L'Institut canadien présente 128 conférences entre 1845 et 1871 dans les trois maisons qu'il a successivement occupées dans le Vieux-Montréal. Sa dernière adresse est le 111 de la rue Notre-Dame, où il a fait construire un imposant immeuble. Situé juste à l'est de l'hôtel de ville actuel, c'est devenu aujourd'hui un terrain de stationnement. La condamnation de la bibliothèque par l'Église en 1859 n'entrave pas le dynamisme des conférences publiques; il en sera toutefois autrement de la condamnation papale en 1869.

Les sujets des conférences sont variés. Il arrive qu'on consacre plusieurs soirées à certains sujets comme

l'abolition de la peine de mort, l'annexion du Canada aux États-Unis ou encore le bilan des progrès littéraires et scientifiques au XIXe siècle. Quelques conférences ont pour sujet la femme, par exemple son avenir ou encore sa situation au Canada. Les conférenciers sont en général dans la trentaine, mais un bon nombre, plus jeunes, y font leur première conférence. C'est le cas d'Arthur Buies. Les conférenciers sont surtout des francophones de Montréal ou des environs, mais l'Institut accueille aussi des étrangers, surtout des Européens.

Par ses conférences publiques, l'Institut fait l'éducation politique et sociale des jeunes ainsi que la promotion de l'école et de l'éducation populaire. Au cours de la première décennie, les conférenciers considèrent l'instruction populaire comme un projet démocratique et une solution sociale. Ils préconisent aussi l'adhésion aux nouvelles formes de travail industriel et commercial. Cette préoccupation sociale n'en demeure pas moins dominée par la question nationale.

La conférence publique, avant le théâtre, aura créé un auditoire, un public, comme le note Yvan Lamonde : «La tribune de la conférence publique constitue en définitive un théâtre, le lieu nouveau d'une expression publique, d'une culture publique. L'association est bien le théâtre de l'époque et la conférence publique, la pièce à l'affiche5.»

La conférence privée, appelée aussi «essai», constitue une activité typique des réunions régulières de l'association. Tribune offerte à ceux qui touchent à l'écriture et à l'expression, la conférence privée est présentée par un membre à l'intention de ses condisciples. Le phénomène est plus marqué au début de l'existence de l'Institut. Au total, il y eut 68 conférences. À quelques exceptions près, les sujets sont les mêmes que ceux des conférences publiques, quoiqu'ils portent plus fréquemment sur les sciences, en particulier la médecine. Elles ont aussi fait l'objet de publications, mais moins souvent que les conférences publiques.

Une autre activité s'adresse uniquement aux membres : le débat. On en a dénombré 213. Il s'agit d'un concours

oratoire, où des membres débattent le pour et le contre d'une question; un vote de l'assistance désigne l'orateur le plus persuasif. Plus improvisé que l'essai et la conférence publique, le débat a peu d'écho dans la presse, si ce n'est dans les journaux officieux de l'Institut.

Le contexte qui avait suscité la création de l'Institut évolue peu à peu. L'instruction publique remplace progressivement l'instruction mutuelle; la presse illustrée et la presse à grand tirage concurrencent les périodiques. D'autres divertissements se créent, comme la musique, le théâtre et le sport professionnel. Toutefois, l'absence de bibliothèques francophones demeure un problème chronique.

En mai 1871, l'Institut cesse de présenter des conférences. Neuf ans plus tard, la bibliothèque ferme à son tour. L'immeuble de l'Institut abritera par la suite un théâtre, une salle de gymnastique et d'escrime ainsi qu'une salle de danse. Il fut aussi le lieu de réunion du premier parlement modèle. Tout ça n'est-il pas à l'image de cette institution qui fut un lieu de confrontation des idées, d'affrontement avec l'Église et de rencontres à caractère social?

L'Institut canadien apporte donc une contribution majeure à la création d'une vie et d'une culture publiques francophones à Montréal durant la seconde moitié du XIXe siècle. Il contribue à l'émergence d'une opinion publique et rompt l'isolement dans lequel était confinée la population urbaine dans les années 1840.

1. Yvan Lamonde, «Les associations au Bas-Canada : de nouveaux marchés aux idées (1840-1867)», *Histoire sociale/Social history*, vol. VII, no 16 (nov. 1975), p. 363.

2. Yvan Lamonde, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal : 17e-19e siècle*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 20.

3. Yvan Lamonde, *Gens de paroles, Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal 1845-1871*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, p. 23.

4. *Ibid.* p. 21.

5. *Ibid.* p. 32.

Des étudiants et de jeunes professionnels s'associent pour combattre le décrochage scolaire au secondaire

Depuis maintenant plus de deux ans, des bénévoles de la Fondation québécoise des jeunes associés en éducation, essentiellement des étudiant-e-s des universités québécoises et de jeunes professionnel-le-s, consacrent une heure par semaine pour aider un élève du secondaire engagé sur la pente du décrochage scolaire.

Baptisé Prométhée, du nom du personnage mythologique qui déroba le feu aux dieux pour le donner aux hommes, ce projet est bien sûr inspiré de la tragédie du décrochage scolaire, qui frappe 36 % des élèves du secondaire. Les quelque 82 bénévoles engagés dans le projet, répartis dans cinq écoles de trois commissions scolaires de la région montréalaise, sont en quelque sorte des mentors qui sont jumelés à autant d'élèves pendant toute une année scolaire. «Le mentor agit au minimum une heure par semaine comme conseiller auprès de son élève et il est là pour le guider, le motiver, l'appuyer et l'écouter. Il se distingue par son ouverture d'esprit, sa capacité d'écoute, son attitude responsable, une éducation valable et un équilibre émotionnel», lit-on dans les documents de l'organisme. Pour s'assurer qu'il en soit ainsi, tous les candidats-mentors doivent d'ailleurs se soumettre à une entrevue avec une psychiatre.

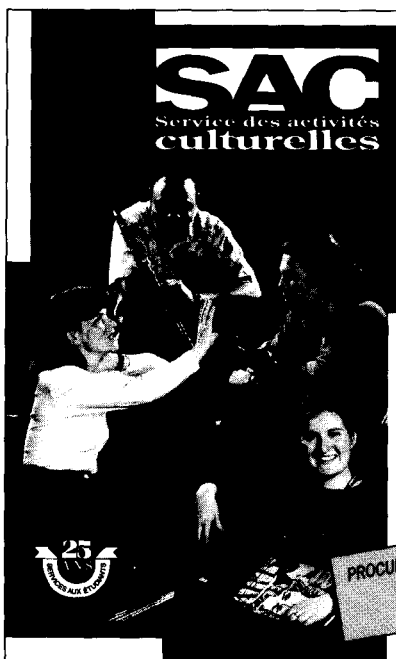
UNE CONTRIBUTION INTELLECTUELLE DE L'U. DE M.

Appuyés financièrement par des organismes publics et privés comme Hydro-Québec, Brother Canada, la Banque de Montréal et l'office des Ressources humaines du gouvernement du Québec, les jeunes associés en éducation peuvent aussi compter sur les connaissances de M^{me} Manon Théoret, professeure au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, et d'une de ses étudiantes à la maîtrise, M^{me} Christiane Sylvestre.

M^{me} Théoret, qui a à son actif des recherches et publications sur l'abandon scolaire, a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour étudier le processus de mentorat selon les trois aspects suivants : l'aide apportée par les mentors, les besoins des protégés et le soutien des parrains. «Pour chacun de ces groupes, explique le communiqué, M^{me} Théoret a conçu un instrument de mesure différent. Dans le cas des mentors (environ 30 personnes), c'est un journal de bord dans lequel seront notés, après chaque rencontre avec les protégés, les faits et impressions concernant les activités exécutées, les intérêts manifestés, les sujets discutés ou rejetés, etc. Avec les protégés, on procédera par entrevue et questionnaire. En troisième lieu, le journal de bord des parrains abordera, entre autres, les aspects relationnels et opérationnels que soulèveront les mentors.» On prévoit que l'étude sera terminée au mois de mai 1995 : elle constituera évidemment un outil précieux pour évaluer l'efficacité du projet Prométhée et, le cas échéant, l'améliorer.

Quant à M^{me} Sylvestre, elle a produit, en collaboration avec la Direction des communications de l'U. de M., un document intitulé Guide du mentorat, qui explique les étapes d'implantation du projet Prométhée dans une école. Les groupes qui souhaitent participer au programme éviteront ainsi bien des tâtonnements et des erreurs.

Afin de se faire connaître et de contribuer au financement de ses activités, la Fondation a par ailleurs organisé une journée-bénéfice, le 30 août dernier, à l'aréna McConnel, sur le mont Royal. Pour l'année en cours, l'organisme s'est également fixé comme objectifs de consolider son action dans les cinq écoles où il est déjà présent, de lancer le projet Prométhée dans deux ou trois autres écoles secondaires, dont une à Trois-Rivières, ainsi que dans une école primaire, et d'augmenter de 25 % le nombre de mentors. Ce dernier point ne devrait pas soulever trop de difficultés puisqu'une centaine de candidats-mentors sont déjà inscrits sur la liste d'attente.



Faites-vous plaisir, offrez-vous une expérience culturelle

Plus de 80 différents ateliers : Arts plastiques
Danse • Cinéma • Musique • Photographie
Théâtre • Vidéo • Voyages • etc.

Inscriptions du 16 au 20 janvier 1995

De 9 h 30 à 20 h

En personne au 2332, boul. Édouard-Montpetit,
2^e étage, bureau C-2524

Par téléphone au 343-6524 (sauf pour les tarifs spéciaux)

Cartes de crédit et de débit acceptées.

PROCUREZ-VOUS NOTRE NOUVEAU PROGRAMME ANNUEL
INFORMATION : 343-6524



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

Malgré des progrès, les autochtones demeurent sous-scolarisés

Dans les années cinquante, les langues autochtones étaient encore interdites dans l'enseignement, et un tout petit nombre d'Amérindiens étaient instruits. Ces pratiques discriminatoires ont depuis lors cessé. Pourtant, malgré de notables progrès, seulement 20 % des autochtones détiennent un diplôme d'études secondaires, comparativement à 70 % pour l'ensemble de la population canadienne. Quelles sont les forces qui ont favorisé l'essor de la scolarisation des autochtones? Quels sont les facteurs qui le ralentissent?

Réjean Bussière

Historiquement, ce sont les missionnaires de l'Église catholique qui se sont occupés les premiers de l'instruction des Indiens. Deux modes d'apprentissage s'entrechoquaient : celui des Indiens, qui était fondé sur la tradition orale, et celui des nouveaux arrivants, fondé sur l'écrit. À l'époque, quelques heures d'enseignement étaient offertes en langues amérindiennes bien que, dans l'ensemble, cet enseignement fût européen sur le plan tant de la conception que de l'exécution.

Plus tard, le partage des responsabilités au sein de la fédération canadienne a fait de l'éducation des autochtones un domaine de compétence partagé entre Ottawa et les provinces. Le fédéral a en effet juridiction sur les Indiens alors que le provincial jouit d'une compétence exclusive en éducation. En cas de conflit, c'est la loi fédérale qui prévaut. Les tribunaux ont été réticents à reconnaître que deux lois de gouvernements distincts puissent effectivement entrer en conflit. Ainsi, la plupart des lois adoptées par les deux gouvernements sont reconnues valides jusqu'à preuve du contraire.

Avant les années cinquante, les autochtones avaient un système scolaire séparé. Cette ségrégation a été fortement critiquée puisque les élèves autochtones étaient placés dans des internats, loin de leur famille, pendant de longs mois. L'enseignement qui y était offert ne tenait aucunement compte de leurs parti-

cularités culturelles. Le gouvernement fédéral a finalement opté pour une politique d'intégration.

Vers la fin des années soixante-dix, les Indiens font volte-face et sont partisans d'un retour à un système scolaire séparé mais différent de celui en vigueur avant les années cinquante. Ils craignent que la politique d'intégration dans le système scolaire provincial régulier ne mène à l'assimilation des élèves autochtones. À partir de 1972, le contrôle indien de l'éducation prend davantage d'ampleur. En ce sens, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a approuvé les recommandations du rapport de la Fraternité des Indiens du Canada.

UNE PLUS GRANDE PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

Depuis les années soixante-dix, les langues autochtones font partie de l'enseignement primaire en tant que langue première jusqu'en troisième année, et comme langue seconde par la suite. Cela ne s'est pas fait sans problèmes quant à la formation des enseignants et la codification orthographique des langues autochtones. Il n'existe plus de frein administratif à l'utilisation des langues autochtones en milieu scolaire puisque les autochtones gèrent de plus en plus leurs écoles. Le nombre d'élèves fréquentant ces écoles dirigées par les bandes elles-mêmes a en effet plus que doublé de 1982 à 1991, passant de 16 000 à 40 508.

Par ailleurs, les élèves autochtones persévèrent davantage dans leurs études que par le passé. La population autochtone croît rapidement en plus d'être beaucoup plus jeune que le reste de la population canadienne. Le taux de fréquentation scolaire augmente lui aussi. La prise en considération des particularités socioculturelles amérindiennes dans l'enseignement primaire semble avoir eu des répercussions positives sur la poursuite des études. Par exemple, au Québec, le pourcentage d'autochtones ayant 12 années de scolarité est passé de 3 % en 1960 à un peu plus d'un tiers à l'heure actuelle.

La grande majorité des élèves entreprennent maintenant des études secondaires. Malheureusement, peu d'entre eux les termineront. Contrairement à ceux du primaire, les élèves autochtones du secondaire font plus souvent leurs études au sein d'une majorité non indienne.

UN PARCOURS PLUS ARDU

Une nette décroissance de l'effectif se fait sentir à mesure qu'on avance dans le cours secondaire. Le passage du primaire au secondaire s'avère particulièrement difficile de sorte qu'une forte proportion d'élèves autochtones doivent faire une septième année de primaire. Ils se heurtent principalement à un modèle culturel qui leur est étranger, car ils évoluent dès lors dans le réseau régulier québécois, où l'adaptation de l'approche pédagogique à une population particulière est moins favorisée. Pourtant, un nombre sans précédent d'autochtones fréquentent l'université. En 1963, dans tout le Canada, on ne dénombrait que 57 Indiens inscrits à l'université par rapport à 2 700 en 1979 et 15 600 en 1988-1989.

D'après Lloyd Cheechoo, un Cri originaire de Moose Factory dans le nord de l'Ontario et étudiant à McGill, le principal problème des autochtones dans le système d'éducation a été et reste souvent encore l'éloignement des écoles. Lui-même a dû étudier très jeune à l'extérieur de sa petite communauté; dès le début du secondaire, il vivait à 300 kilomètres de

son milieu d'origine. Thomas Chakapash, un Cri également étudiant à McGill, abonde dans le même sens. Cet éloignement des écoles, doublé d'une inadaptation à un milieu étranger, semble constituer une cause importante de décrochage.

Il faut avoir à l'esprit que, dans le cas du Québec, il existe 39 bandes administrant chacune leur réserve, et que 19 d'entre elles sont difficilement accessibles. On trouve cependant de plus en plus d'écoles secondaires dans les réserves. M. Chakapash et sa famille veulent retourner dans leur communauté d'origine. «C'est important que les enfants connaissent l'endroit d'où ils viennent pour ne pas perdre leur culture», déclare-t-il.

Globalement, des progrès ont donc été accomplis en matière de scolarisation des autochtones, mais certains problèmes demeurent. L'Assemblée des Premières Nations, dans un rapport intitulé Tradition et éducation paru en 1988, considérait le manque de ressources comme le problème le plus important. Quant au principal défi des autochtones, il consiste à poursuivre les efforts pour favoriser la persévérance dans leurs études.

Certes, la prise en considération des particularités socioculturelles des autochtones a eu des répercussions positives sur leur persévérance dans les études. De fait, le taux de réussite des enfants amérindiens à tous les niveaux a augmenté depuis 20 ans. En général, il leur faut toutefois plus de temps pour compléter leurs études que les autres Québécois et ce, dès le primaire. La mise en œuvre de la politique de prise de contrôle de l'éducation par les Amérindiens a aussi soulevé des questions importantes.

Il n'existe pas de définition de ce contrôle. Pour l'instant, ce n'est rien de plus que la gestion par les Amérindiens des politiques et programmes fédéraux. Le contrôle indien n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la qualité de l'éducation. Il doit s'accompagner d'un financement suffisant pour assurer un contenu autochtone des programmes d'éducation afin de promouvoir la différence.

LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Le gouvernement fédéral, bien qu'il légalement obligé de fournir des services d'éducation aux autochtones, délègue

souvent cette responsabilité aux provinces. Ces dernières reçoivent des fonds à cet effet. Ces ententes fédérale-provinciales à long terme freinent la construction d'écoles au sein de la communauté autochtone. Les Premières Nations demandent au fédéral de cesser de mettre de l'avant de tels accords. Elles considèrent que le gouvernement doit donner les subventions en éducation directement aux autochtones et non aux provinces et territoires. Elles voient un lien direct entre les ressources consenties et la qualité de l'éducation. C'est pourquoi elles mettent l'accent sur cette dimension.

Par ailleurs, selon un récent rapport fédéral d'un expert indépendant, le rapport MacPherson, un accroissement des pouvoirs provinciaux sur l'éducation des Amérindiens ne s'avère pas la solution à leurs problèmes. D'après ce rapport, une partie de la solution résiderait dans la reconnaissance des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral en matière d'éducation des Amérindiens puisque le cadre constitutionnel n'est pas clair à cet égard. En outre, l'autonomie gouvernementale des Premières Nations devrait inclure un rôle officiel des autochtones dans leur éducation. Étant donné l'importance que représente l'enjeu de

l'éducation pour les autochtones comme moyen d'assurer concrètement leur autonomie gouvernementale éventuelle, n'est-il pas préférable de leur laisser définir leurs propres objectifs en matière d'éducation tout en leur assurant l'appui financier du gouvernement fédéral?

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

ANDRÉ LEGAULT

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

HARCÈLEMENT SEXUEL

Le Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel

de l'Université de Montréal

est au service de toutes les catégories
de membres de la communauté universitaire,
tant les étudiantes et les étudiants
que les différents personnels.

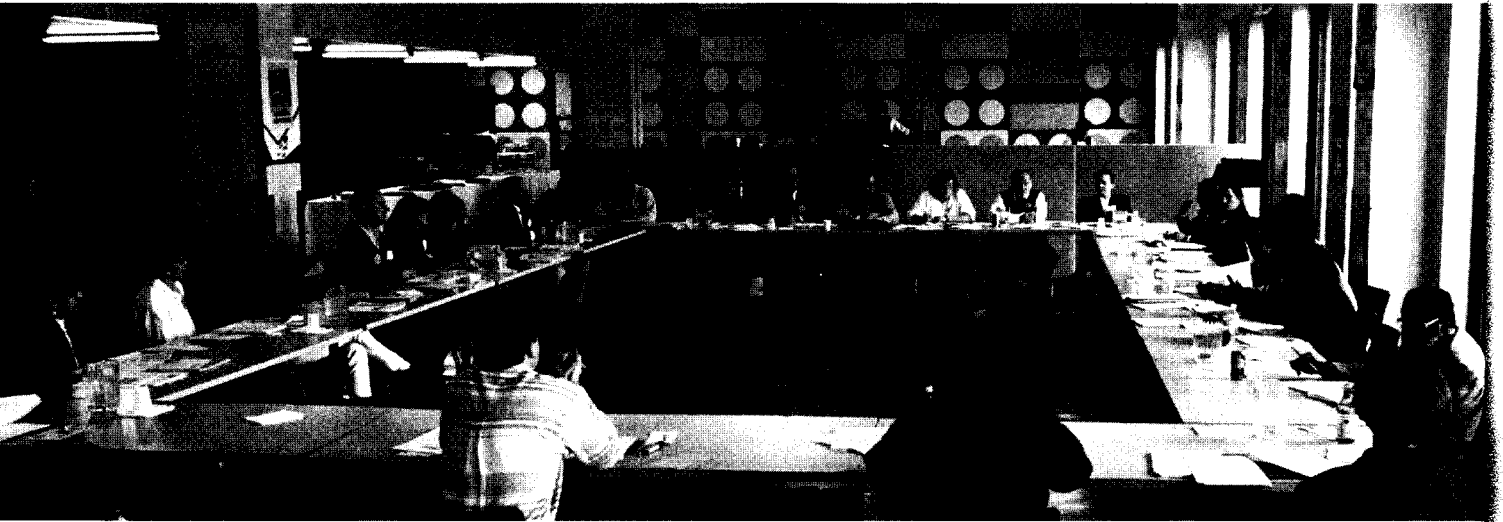
Services offerts :

- information;
- activités de sensibilisation et de prévention;
- écoute confidentielle, soutien et conseils;
- intervention informelle ou procédure formelle de traitement des plaintes.

Au téléphone ou sur rendez-vous

343-7020

L'AGEEFEP se dote d'un Fonds de défense juridique



L'assemblée générale spéciale l'a clairement décidé : pour défendre efficacement ses membres, il est opportun que l'AGEEFEP crée un Fonds de défense juridique ne pouvant excéder 100 000 \$. À cet effet, une cotisation de 5 \$ par membre est perçue pour le trimestre en cours et elle sera ramenée à 1 \$ par membre pour les trimestres subséquents. Il s'agit cependant d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); c'est donc dire que tout membre qui ne souhaite pas contribuer au Fonds pourra en obtenir le remboursement selon des modalités qui sont précisées plus loin.

Les raisons qui ont motivé la création de ce Fonds étant expliquées en détail dans l'éditorial (voir page 6), il n'est pas utile d'y revenir. Rappelons simplement que l'AGEEFEP est engagée dans deux causes

différentes et qu'une troisième se dessine à l'horizon :

1. L'Association appuie financièrement les 19 étudiants et étudiantes du Module des sciences juridiques de l'UQAM qui ont entrepris un recours contre l'UQAM parce que l'établissement leur refuse toute équivalence pour des cours similaires qu'ils ont réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente. Au moment d'écrire ces lignes, à la fin de novembre, la cause n'avait pas encore été entendue

2. L'AGEEFEP a été l'initiatrice du recours mené en vertu de la loi sur l'accès à l'information pour connaître les salaires et avantages financiers divers dont bénéficient les cadres supérieurs de l'Université de Montréal. Une partie de cette cause, celle qui porte sur les contrats proprement dits des

recteurs et vice-recteurs entre 1983 et 1993, est toujours pendante devant les tribunaux.

3. Dans un avenir rapproché, l'Association devra également saisir les tribunaux pour statuer sur la portée de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (loi 32). Contrairement à ce qu'affirme la direction de l'Université de Montréal, l'AGEEFEP estime que les personnes inscrites à des activités de formation continue, qui sont sanctionnées par des «unités de formation continue» et non par des crédits, sont bel et bien des étudiant-e-s et qu'ils font donc partie de l'Association.

L'AGEEFEP étant déjà en situation de déficit budgétaire, comme on pourra le lire ailleurs dans ce numéro, il lui aurait été impossible d'acquitter les importantes dépenses de conseil juridique engagées dans ces cau-

ses sans compromettre ses activités normales.

Soulignons par ailleurs que le Fonds de défense juridique ne pourra être utilisé qu'aux seules fins pour lesquelles il a été constitué. Il sera doté d'un compte de banque distinct et il fera annuellement l'objet d'états financiers vérifiés. Toute décision d'y recourir relèvera de la responsabilité du Conseil de direction.

En ce qui concerne la formule CANO, tout membre qui ne souhaite pas participer au Fonds pourra obtenir le remboursement de sa cotisation de 5 \$ pour le trimestre en cours. Il lui suffira de découper le formulaire ci-joint, de le remplir, d'y joindre une copie du reçu de paiement des droits de scolarité et de poster le tout à l'adresse suivante : AGEEFEP, pavillon Mont-Royal, Université de Montréal, C. P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7. Un chèque

que suivra par le retour du courrier. Afin d'être mieux au fait de l'opinion de ses membres, l'AGEEFEP apprécierait que ceux et celles qui demanderont un remboursement expliquent en quelques lignes leurs motifs. La confidentialité sera bien sûr respectée.

DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

L'orientation actuelle de l'AGEEFEP de recourir aux tribunaux pour défendre les droits de ses membres dans des cas qu'on pourrait qualifier d'«exceptionnels et extrêmes» n'est-elle pas symptomatique de dysfonctionnements du système universitaire, qui appellent également d'autres types d'interventions, puisque ces dysfonctionnements comportent une dimension économique, sociale et politique? Dans cette hypothèse, l'arme judiciaire ne constituerait que le premier volet d'une action à plus long terme visant à corriger les travers d'un système qui crée des injustices.

L'exemple de la Loi d'accès à l'information est à cet égard éloquent. Huit mois après que la FAECUM et l'AGEEFEP eurent porté à l'attention du public l'information sur la rémunération des cadres supérieurs de l'établissement, la brise du changement a semblé souffler sur l'Université de Montréal à la toute fin de l'automne. Il est encore trop tôt pour savoir précisément où cela mènera exactement, mais la direction de l'Université a clairement indiqué qu'elle était disposée à satisfaire certaines des revendications de la Coalition des syndicats et associations de l'U. de M., qui réclame une plus grande transparence dans la gestion de l'Université et l'élimination de certains privilèges dont bénéficient ses cadres supérieurs.

Le même scénario pourrait bien se répéter dans l'affaire des étudiant-e-s en droit de l'UQAM. De l'aveu même de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRE-

PUQ), il n'existe aucune étude, aucun document officiel sur la question des équivalences de cours dans les universités québécoises. La présomption est cependant très forte que bon nombre d'étudiant-e-s demandent chaque année des équivalences de cours dans toutes sortes de programmes. Combien d'entre eux obtiennent-ils gain de cause? Sur quels critères les décisions sont-elles fondées? On l'ignore.

En octobre, l'AGEEFEP a donc envoyé au ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, un mémoire dans lequel elle soulève des questions de ce genre. L'Association invite

en particulier le ministre à examiner la possibilité d'effectuer un inventaire complet des banques de cours des universités et de créer un système d'équivalences dans l'ensemble du réseau universitaire. Il est en effet totalement illogique qu'un étudiant-e et l'État doivent payer une deuxième fois une formation qui est déjà acquise.

Comme dans le cas de la loi d'accès à l'information, sans doute faudra-t-il attendre que la poussière des débats judiciaires soit retombée avant qu'on puisse y voir plus clair.

**Michèle Vincent dactylographie
vos travaux, c.v., etc.**

**WP 5.1, imprimante laser,
correction du français.**

Près de l'U. de M.

Tél.: 735-0493

Demande de remboursement de la cotisation au Fonds de défense juridique

Je, soussigné-e, _____ réclame le remboursement de la somme de 5\$ versée au Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP au trimestre d'hiver 1995 et ce, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de l'AGEEFEP. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie du relevé de compte émis par l'Université de Montréal prouvant que j'ai acquitté ce montant et que ma demande vous est soumise pour le trimestre visé.

Motifs de ma demande :

.....

.....

.....

Signature _____

Adresse _____

Code permanent _____

Ville et code postal _____

Le projet de réformer les SAE fait son chemin

Le projet de réformer les Services aux étudiants, voire d'y instituer une véritable cogestion dans laquelle les étudiant-e-s et la direction de l'Université seraient des partenaires égaux, fait peu à peu son chemin.



M. Laurent Spiriti, vice-président aux SAE

Devant les membres du Conseil de direction élargi, qui s'est réuni le 20 novembre dernier, le vice-président aux SAE, M. Laurent Spiriti, a résumé les développements survenus ces derniers mois :

- En octobre, l'Université a accepté le principe de la création d'une table de négociation sur la cogestion; chacune des deux parties y sera représentée par quatre personnes. Toutefois, la table ne sera officiellement constituée qu'en janvier, soit après que le Comité consultatif du recteur aura déposé son rapport sur l'évaluation des Services aux étudiants.

- Le comité Gravel, qui scrute les finances de l'Université, concocte un nouveau plan fondé sur la responsabilité budgétaire de chacune des unités administratives de l'établissement. Si ce plan se concrétisait, les SAE fonctionneraient dorénavant avec une enveloppe fermée. Il s'agirait là d'une mesure fondamentale réclamée par les étudiant-e-s. Dans le passé, la récupération par l'Université des surplus budgétaires des SAE a beaucoup alimenté la grogne des étudiant-e-s.

- Tel que le réclame le Comité de direction des SAE (CODISAE) depuis un bon moment déjà, l'Université a dénoncé le protocole d'entente avec ses deux écoles affiliées, soit l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales.

On sait que l'entente actuelle permet à ces deux établissements d'utiliser la subvention gouvernementale de 76,91 \$ par étudiant équivalent à temps complet pour organiser leurs propres services; les étudiant-e-s de Poly et des HEC conservent le droit d'utiliser sans réserve les SAE. Qui plus est, contrairement à ceux de l'U. de M., les étudiant-e-s à temps partiel des deux écoles affiliées ne paient aucune cotisation aux SAE. À la fin de novembre, au moment d'écrire ces lignes, les négociations s'annonçaient très ardues, mais la volonté de l'U. de M. d'en arriver à une entente plus équitable paraissait ferme.

- Le projet du plan triennal des SAE pour la période de 1994-1995 à 1997-1998 reconnaît trois types distincts de clientèles, dont celle de l'éducation permanente. L'AGEEFEP ne peut que se réjouir de cette orientation, qui constitue un préalable à une meilleure adaptation des services aux besoins particuliers de ses membres. Cette nouvelle approche sera d'ailleurs appliquée au Service universitaire de l'emploi, dont les SAE ont pris la responsabilité depuis le retrait du gouvernement fédéral.

- En plus de la cotisation proprement dite, les utilisateurs des SAE doivent acquitter un tarif pour utiliser les différents services. Or, le système actuel compte une trentaine de tarifs différents et il y a nécessité de simplifier ce système.

En attendant la réforme globale des SAE, l'AGEEFEP a obtenu l'élimination d'irritants qui visaient particulièrement ses membres au Service des sports. Ainsi, depuis la rentrée de septembre, le CEPSUM a ramené de 16 à 12 crédits le plafond à partir duquel est calculé le tarif différentiel exigé des étudiant-e-s à temps partiel. Il s'agissait là d'une très ancienne revendication de l'AGEEFEP. Le Service des sports a aussi éliminé les articles de ses règlements qui empêchaient les étudiant-e-s à temps partiel de participer aux activités sportives interfacultaires dans tous les sports d'équipe.

De plus, tel que souhaité par les associations étudiantes, le CEPSUM privilégie clairement le sport de masse; faute de moyens financiers, les activités du sport d'élite sont suspendues indéfiniment.

Rappelons enfin que les SAE gèrent un budget annuel de l'ordre de 11 millions de dollars, dont la moitié environ provient de la cotisation étudiante, qui est actuellement de 5,70 \$ par crédit. C'est au nom de ce principe — celui qui paie doit avoir son mot à dire — que les associations étudiantes réclament la cogestion. Dans tout ce dossier, l'AGEEFEP œuvre de pair avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

Le groupe Harmonie vous offre un défi

Le groupe Harmonie est un organisme communautaire dynamique qui s'occupe des personnes âgées aux prises avec des problèmes d'alcool et/ou de médicaments.

Le groupe a pris naissance en 1983. Il intervient en étroite collaboration avec l'équipe multidisciplinaire du programme de soins et services à domicile du CLSC Métro.

La visite d'un bénévole permet à la clientèle de profiter d'une oreille attentive, de briser la solitude, de redonner parfois le goût de vivre et d'éloigner l'envie de fuir la réalité. Mettre un peu de soleil dans la vie d'une personne âgée en difficulté : voilà le défi et la récompense.

Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir dans notre équipe.

Lise Therrien, coordonnatrice,
Roger Barbeau et Diane Lafrance

Tél. : (514) 932-2616

Le mouvement étudiant s'oppose à la réforme Axworthy



Parce qu'elle ferait doubler les droits de scolarité et qu'elle entraînerait un endettement accru des étudiant-e-s, la réforme Axworthy est inacceptable aux yeux du mouvement étudiant québécois, qui s'y oppose catégoriquement.

Si le gouvernement gèle ses paiements de transfert aux provinces, comme le préconise la réforme Axworthy, le Québec serait privé d'une somme de 324 millions par année pour le financement des universités à compter de 1996-1997. En raison de l'état des finances publiques, on peut difficilement croire que Québec pourrait compenser le retrait du fédéral. Dès lors, on prévoit que les droits de scolarité doubleraient pour atteindre environ 3 000 \$ par année.

En contrepartie, pour compenser son retrait, Ottawa affirme qu'il créerait un régime bonifié et assoupli d'aide financière aux étudiant-e-s en vertu duquel le remboursement de la dette serait proportionnel au revenu de la personne. Somme toute, le fédéral financerait dorénavant les étudiant-e-s plutôt que les universités.

Le hic, c'est que l'endettement des étudiant-e-s, un phénomène déjà précoc-

cupant, augmenterait en flèche. Pour celui ou celle qui recourrait à l'aide financière à compter du cégep, la dette pourrait atteindre 20 000 \$ pour un baccalauréat, 30 000 \$ pour une maîtrise et plus de 50 000 \$ pour un doctorat. Au Québec, 500 étudiant-e-s ont déclaré une faillite personnelle l'an dernier en raison de l'impossibilité de rembourser leurs dettes d'études. Il va de soi que la situation financière des étudiant-e-s se détériorerait sous l'empire de la réforme Axworthy.

DES NOUILLES ET DES ŒUFS POUR LE MINISTRE

Au regard de ce plan nettement néolibéral, les «deux solitudes» se fondent dans une même opposition. Comme leurs condisciples des autres provinces canadiennes, les étudiant-e-s québécois ont donc débarqué sur la Colline parlementaire à Ottawa, en novembre, pour conspuer l'orientation gouvernementale. Ils ont même un peu plus que conspué : quand le ministre Axworthy a surpris un peu tout le monde en montant sur la tribune, les manifestant-e-s l'ont accueilli avec une pluie de nouilles et d'œufs qui a finale-

ment forcé le ministre à battre en retraite.

Les membres de la FAECUM, formant un convoi d'autobus scolaires, étaient particulièrement nombreux sur la Colline; l'AGEEFEP y était aussi. Normal, l'unité du mouvement étudiant émerge quasi spontanément devant les sombres perspectives fédérales. Au début de décembre, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, ont donc constitué une coalition pour s'opposer au projet de réforme Axworthy.

Au moment d'écrire ces lignes, il était question que la coalition, entre autres moyens d'action, participe à la grève pancanadienne d'une journée qui aurait lieu d'ici la fin de janvier.

Le Conseil de direction élargi de l'AGEEFEP, qui s'est tenu le 20 novembre, a voté en faveur de la participation de l'Association aux moyens de pression qui feront un large consensus dans le mouvement étudiant.



LE PROJET DE BACCALAURÉAT DE LA FSI

Se préoccupe-t-on de l'intérêt des infirmières?

Surprise et étonnement l'automne dernier chez les quelque 3 000 infirmières et infirmiers qui étudient à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ou à la Faculté des sciences infirmières (FSI) de l'Université de Montréal. C'est que la FSI a concocté un projet de baccalauréat dont les modalités auraient pour effet de fermer la voie des programmes de certificats, très prisés des infirmières. Conseiller aux affaires académiques de l'AGEEFEP, M. Christian Arseneault est aussi membre étudiant de la Sous-commission du 1^{er} cycle, où le projet était à l'étude au début de décembre. Il y a déposé le document suivant, que nous reproduisons avec des ajouts mineurs. Pour être adopté, le projet devra ultérieurement être approuvé par la Commission des études puis par le Comité de planification de l'Université. Ce n'est donc pas chose faite.

Personne ici ne saurait s'opposer au principe que les infirmières puissent s'inscrire à un Baccalauréat en sciences infirmières comme celui qui est à l'étude. Compte tenu de la clientèle en cause — des adultes engagés dans une démarche de perfectionnement professionnel —, encore faut-il que les règles du système respectent les valeurs andragogiques que constituent la diversité des voies du savoir et la capacité d'une adulte à décider laquelle lui convient. Si

on ajoute qu'il s'agit ici de professionnelles en exercice, ces mêmes règles du système ne doivent pas contrevenir à la réalité du marché du travail. Tel que formulé, le projet de bac en sciences infirmières pêche gravement contre ces deux exigences.

Un tour d'horizon de ce qui se fait dans d'autres universités est instructif. Par exemples, l'UQAT, l'UQAR, l'UQAC et l'Université de Sherbrooke offrent toutes un Baccalauréat en sciences infirmières. Dans les quatre cas, une constante : les programmes de baccalauréat sont offerts à plein temps ou à temps partiel, et on laisse ouverte une deuxième voie, celle des certificats, qui sont entièrement transférables dans les programmes de baccalauréat. Normal, l'heure est à la diversité des formats d'étude et à l'aménagement des passerelles dans le système d'éducation, pas à l'académisme puritain et à l'élévation de cloisons. Ces universités ont aussi compris la réalité du marché du travail, en l'occurrence la convention collective qui lie les infirmières et l'État québécois, une réalité qui explique en bonne partie pourquoi une majorité des infirmières engagées dans des études universitaires optent pour les programmes de certificats, même quand elles ont la possibilité de s'inscrire dans un bac.

L'Ordre des infirmières a beau promouvoir l'idée que la profession d'infir-

mières devrait être exercée par des bacheliers, l'État n'a pas fléchi d'un iota dans sa politique de considérer le DEC professionnel comme la porte d'entrée normale. On ne voit pas très bien comment il pourrait changer d'idée dans un avenir prévisible.

Par contre, les dispositions de l'article 33.04 de la convention collective précisent que « tout cours de formation postsecondaire en soins infirmiers d'une durée supérieure à 15 crédits, reconnu par le Comité de perfectionnement, donne droit à un avancement de un échelon dans l'échelle de salaire ». Pour 30 crédits, c'est deux échelons sur une échelle qui en compte 12. Fait à noter, tous les programmes du secteur de la santé de la Faculté de l'éducation de l'éducation permanente sont reconnus par le Comité de perfectionnement. Qu'en est-il du baccalauréat? Il ne procure rien de plus que les certificats selon la convention collective, car la formation procure un maximum de quatre échelons, et il n'est exigé que pour un nombre très restreint de postes dans le réseau de la santé. À notre connaissance, il existe même un moratoire sur l'ouverture de ce type de poste.

L'application de la politique de formation n'est cependant pas automatique, loin de là. Pour bénéficier de cet avancement, « la salariée doit travailler dans sa spécialité [...], et « la formation postsc-

laire doit être requise par l'Employeur». À titre d'exemple, une infirmière qui détient un Certificat en santé mentale n'obtient pas ses deux échelons si elle travaille auprès de patients qui ne requièrent pas de soins en santé mentale.

Le Certificat en milieu clinique fait exception. Parce qu'il est entièrement constitué de cours portant précisément sur les soins infirmiers, il donne généralement droit à l'avancement de deux échelons, peu importe le secteur ou le poste de travail. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des infirmières qu'on retrouve dans les programmes de santé de la FEP choisissent le Certificat en milieu clinique, car ce dernier constitue la charnière privilégiée pour l'obtention éventuelle d'un bac par le cumul de trois certificats. Il procure aussi un avantage pécuniaire immédiat pour ses détentrices qui ne sont pas déjà au sommet de l'échelle salariale. Enfin, ce Certificat est constitué principalement de crédits portant le sigle SOI. Or, un minimum de 42 crédits SOI est requis pour une infirmière qui souhaite s'inscrire à la maîtrise.

Les infirmières représentent 31 % de la clientèle de la FEP; entre 2 000 et 3 000 étudiantes sont donc en cause. La disparition du Certificat en milieu clinique, qui résulterait du projet de baccalauréat tel que proposé par la Faculté des sciences infirmières, désarticulerait la logique de la formation que les infirmières ont choisie en toute connaissance de cause et elle réduirait l'éventail des choix disponibles. À terme, on peut prévoir qu'une partie importante de cette clientèle déserterait l'Université de Montréal. Qui donc profiterait de cela? Qui donc en subirait le tort?

En sept ans à la Sous-Commission des études, je n'ai pas souvenir qu'on ait aboli un programme de certificat pour d'autre raison que l'attrition de la clientèle. Ce n'est certainement pas le cas du Certificat en milieu clinique, qui compte environ 11 000 crédits, presque autant que le baccalauréat actuellement en vigueur.

Si les infirmières s'inscrivent par milliers dans les programmes de la FEP année après année, il doit bien y avoir quelque fondement à l'idée qu'elles y

trouvent un format d'étude et une formation qui répondent à leurs besoins. Nous sommes ici en formation professionnelle et en éducation permanente. Pourquoi l'Université chercherait-elle à imposer aux infirmières des choix qui leur sont étrangers?

Pour toutes ces raisons, je ne peux souscrire au projet de Baccalauréat en sciences infirmières tel qu'il est formulé actuellement parce qu'il entraînera la fermeture du Certificat en milieu clinique, qui est fondamental pour les infirmières, qui leur procure une utilité concrète dans la réalité du travail et qui leur ouvre de surcroît la porte à un baccalauréat par cumul différent mais tout aussi valable que le programme de bac proposé par la FSI.

Je demande donc que le présent document paraisse intégralement dans le procès-verbal de la réunion, que ce dernier mentionne mon opposition formelle à l'adoption de ce projet et que le tout soit inscrit dans le document que la Sous-commission présentera à la Commission des études.

L'AGEEFEP devra résorber son déficit en trois ans

Pour l'année en cours et les deux suivantes, l'AGEEFEP devra composer avec de sévères restrictions budgétaires. L'assemblée générale spéciale a en effet donné le mandat au Conseil de direction de l'Association de résorber en entier le déficit accumulé au terme de l'exercice financier 1996-1997. Le 30 août dernier, ce déficit frôlait les 105 000 \$.

Outre que l'Association a supporté financièrement le café-bar La Brunante depuis sa fondation — quelques années sont généralement requises pour rentabiliser ce genre d'opération —, l'année 1993-1994 a été particulièrement éprouvante en raison d'une baisse de 5 % de la clientèle de la Faculté de l'éducation permanente, qui a fait passer les revenus de cotisation de 490 346 \$ en 1992-1993 à 464 000 \$ l'année suivante, une baisse de 25 582 \$. Si on ajoute la diminution des subventions diverses, la baisse des revenus s'est chiffrée à 29 851 \$.

En cours d'année, l'Association a également dû faire face à des dépenses supérieures aux prévisions de 16 785 \$, notamment en raison des frais juridiques engagés dans la défense des étudiant-e-s du Certificat en droit de la FEP, à qui le Module des sciences juridiques de l'UQAM a refusé toute équivalence pour des cours déjà suivis. Tout cela mis ensemble, et malgré un plan de redressement appliqué au cours des cinq derniers mois de l'exercice financier, l'AGEEFEP a terminé l'année 1993-1994 avec un déficit d'opération de 25 036 \$.

L'ANNÉE 1994-1995

Pour 1994-1995, soit l'année en cours, les prévisions budgétaires révisées adoptées par l'assemblée générale spéciale font état de revenus de 491 250 \$ et de dépenses de 466 074 \$. Si ces prévisions se réalisent, l'Association terminera l'exercice avec

un excédent des revenus sur les dépenses de 25 176 \$, ce qui ramènera le déficit accumulé à environ 80 000 \$.

Cela ne se fera pas aisément. Les revenus prévus de 491 250 \$ sont en effet inférieurs de 5 000 \$ comparativement aux résultats de 1993-1994 et de 22 750 \$ comparativement aux prévisions votées par le congrès de 1993. Globalement, l'Association devra compresser l'équivalent de 8 % de ses dépenses, soit environ 40 000 \$. L'annulation d'un numéro de *Cité éducative*, le recours moins fréquent à du personnel contractuel, la mise en veilleuse de plusieurs projets ainsi qu'une moindre participation aux colloques et délégations font partie des mesures mises en œuvre pour atteindre l'objectif.

Pour les années 1995-1996 et 1996-1997, le Conseil de direction devra préparer un plan de redressement qui sera soumis au congrès de novembre 1995.

DÉVELOPPEMENT DES HORS CAMPUS

Offensive de la FEP à Québec

Depuis de nombreuses années, la Faculté de l'éducation permanente avait mis sur la glace toute velléité d'étendre ses activités hors de la région métropolitaine de Montréal. Honni de l'AGEEFEP, et plus particulièrement du Conseil régional de Québec (CRQ), qui acceptaient mal l'attentisme de la Faculté, ce moratoire sur le développement des hors campus a finalement été levé. Tambour battant, la FEP a même lancé une offensive l'automne dernier, à Québec.

É vénement rarissime — on n'a souvenir d'aucun précédent —, une troupe de choc de la FEP, doyen sonner la charge. Il y avait là, outre le doyen, M. Jacques Boucher, le responsable des hors campus, M. Yvan

l'accueil et du service à la clientèle, Mme Manon Rivest, ainsi que de nombreux responsables de programmes. L'AGEEFEP n'était pas en reste avec le président, M. Robert Martin, le secrétaire général, M. Denis Sylvain, un directeur, M. Normand Bélisle, ainsi que toute l'équipe du Conseil régional de Québec (CRQ), soit MM. Alain Tremblay, président; Daniel Mignault, secrétaire général; Michel Fiset, directeur aux affaires académiques, et Paul Campeau, directeur. LE CRQ, comme nous le verrons plus loin, a joué un grand rôle dans cette histoire.

PLUS DE PROGRAMMES

Préparée par une campagne de publicité dans le quotidien *Le Soleil* et la distribution de 8 000 affiches dans tout le réseau de la santé de la région de Québec, l'opération consistait à faire part du projet de la FEP d'ouvrir à Québec quatre de ses programmes : Gérontologie, Toxicomanies : prévention et réadaptation, Santé communautaire et Intervention en milieu multi-ethnique. On mesure mieux l'étendue de cette initiative quand on sait que la Faculté n'offre à ce jour que trois programmes à Québec : Gestion des services de santé, Santé mentale : fondements et réadaptation et Santé et sécurité du travail. Deux autres certificats sont donnés en cohortes fermées, Relations industrielles et Études individualisées. Cet automne, les membres de la fonction publique ont aussi pu suivre un cours-colloque en santé et sécurité du travail de deux crédits

Pour les quelque 400 étudiant-e-s que la Faculté compte déjà à Québec, un plus large éventail de certificats, essentiellement concentrés dans le



Le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, accompagné de plusieurs de ses collaborateurs et collaboratrices, a rencontré les gens de la région de Québec pour leur expliquer les particularités et les avantages des programmes offerts par la Faculté de l'éducation permanente.

en tête, s'est en effet amenée à Québec, le 26 octobre dernier, pour Gauthier; le directeur de l'information, M. André Blanchard; la responsable de

secteur de la santé, répondrait mieux à la diversité des intérêts et offrirait plus de combinaisons pour ceux et celles qui souhaitent obtenir un baccalauréat par le cumul de trois certificats.



Pour le Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, cette soirée a couronné d'innombrables démarches et des efforts échelonnés sur plusieurs années pour consolider la présence de la FEP à Québec et offrir aux étudiant-e-s un choix plus varié de programmes d'étude. De gauche à droite, les membres du comité exécutif du CRQ : MM. Alain Tremblay, président; Michel Fiset, directeur aux affaires académiques; Deniel Mignault, secrétaire général; et Paul Campeau, directeur.

Au moment de lancer l'opération, il y avait une inconnue : quel est l'intérêt réel de la population de la région de Québec pour les programmes de la FEP? La présence d'environ 200 personnes à l'assemblée d'information a constitué un succès indéniable, encore qu'il faudra attendre de savoir dans quelle mesure cet intérêt se traduira par des inscriptions. Avant d'ouvrir un programme, il faut évidemment pouvoir compter sur un nombre d'étudiant-e-s pour constituer une classe.

Tant devant cet auditoire que, plus tard en soirée, devant les étudiant-e-s déjà inscrits, le doyen de la FEP et le président de l'AGEEFEP ont souligné que la Faculté de l'éducation permanente a ceci de particulier qu'elle conçoit ses programmes et ses horaires en fonction des gens qui occupent un emploi. On a aussi noté que les programmes de la FEP portent sur des

sujets — toxicomanies, vieillissement, multiethnicité, etc. — qui sont au cœur des enjeux des sociétés modernes. On ne l'a dit nommément pour ne pas enfreindre les règles non écrites de la diplomatie universitaire, mais c'est cette particularité qui justifie la présence de la FEP à Québec, zone d'influence naturelle de l'Université Laval. En ce domaine, on marche sur des œufs, car la «territorialité» constitue une question sensible dans les relations interuniversitaires.

LE CRQ JUBILE

Pour le Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, qui en avait fait une priorité majeure et qui avait multiplié les interventions au cours des dernières années, la volonté ferme de la FEP d'accroître sa présence à Québec a constitué un grand moment. Il faut savoir que le contexte est très particulier à Québec, où le CRQ existe depuis sept ans. Dans un groupe comptant environ 400 étudiant-e-s, les relations interpersonnelles sont forcément plus nombreuses, si bien que les membres de l'exécutif, les leaders, sont très sensibles à toutes les questions relatives à la qualité des cours, aux chargé-e-s de cours et au bien-être des étudiant-e-s. Le plaisir était donc vif que les efforts déployés aient été couronnés de succès.

La petite histoire nous dit même que M. Daniel Mignault, secrétaire général du CRQ, a réalisé un travail fort pertinent, l'an dernier, soit une sorte d'étude de marché dans laquelle il s'est enquis des besoins de formation universitaire auprès des intervenants du secteur privé et public de

toute la région de Québec. Ces données ont été colligées dans un document qui a ultérieurement été remis à la FEP; dans les grandes lignes, l'offensive actuelle en est directement inspirée.

D'AUTRES CONTRAINTES SONT LEVÉES

La levée de contraintes financières que l'Université de Montréal faisait peser sur la FEP n'est également pas étrangère à la décision de cette dernière d'insuffler un nouveau dynamisme dans sa politique des hors campus.

Ainsi, la Faculté était financée jusqu'à tout récemment sur la base fixe de 200 000 unités de cours par année. Même si elle dépassait ce total, ce qui entraînait forcément des dépenses supplémentaires, elle ne touchait pas un sou de plus.



Sur plusieurs points, les intérêts de l'AGEEFEP coïncident avec ceux de la FEP. C'était certainement le cas en cette soirée du 26 octobre. On aura reconnu le président du CRQ, M. Alain Tremblay; le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher; et le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin.

Dorénavant, la FEP sera financée selon le nombre réel d'unités de cours; elle a donc intérêt à augmenter sa clientèle.

D'autres contraintes entravaient le développement. Pour que la FEP ouvre l'un de ses programmes à l'extérieur du campus, un nombre initial de 45 inscriptions était requis, et il s'agissait d'une norme intangible. On fait maintenant preuve de plus de souplesse

Offensive de la FEP à Québec... (suite)

quant au nombre minimal d'inscriptions exigé pour former une classe.

Le mode de cogestion des programmes posait également des diffi-

cultés, principalement dans le domaine de la santé, où la FEP est partenaire de la Faculté de médecine. La nouvelle répartition des responsabilités fait en

sorte que le FEP touche désormais 100 % de la subvention des cours cogérés, comparativement à 30 % antérieurement. Il lui incombe aussi d'embaucher et d'évaluer les chargé-e-s de cours, d'organiser et d'encadrer les cours ainsi que de promouvoir les programmes, tâches qui relevaient auparavant de la Faculté de médecine.

Rappelons enfin une évidence : une plus grande variété de programmes est évidemment de nature à augmenter la clientèle, ce qui constitue un enjeu majeur dans un contexte de décroissance de la population universitaire. La clientèle de la FEP a diminué d'environ 5 % au cours des deux dernières années.



Les dirigeants du collège Saint-Charles-Garnier ont eu la délicatesse d'être présents à cette soirée. Ils ont même servi de guides pour le tour du propriétaire.

Si les murs avaient des oreilles, celles du collège Saint-Charles-Garnier seraient bien vieilles!

Si les murs avaient des oreilles, celles du collège Saint-Charles-Garnier seraient bien vieilles, et si les fantômes des ancêtres existaient ou pouvaient inspirer nos contemporains, les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente à Québec, qui sont regroupés en ce lieu depuis quelques années, seraient assurément conviés au banquet de l'excellence. Cela fait bien des «si». Contentons-nous donc de dire que ces chanceux fréquentent un édifice de pierre et de bois comme on n'en construit plus, au charme légèrement suranné, qui plonge ses racines dans l'histoire de la colonie.

Le collège Saint-Charles-Garnier n'est rien de moins que le plus vieux

collège francophone en Amérique. Fondé en 1636 par les jésuites, qui l'ont dirigé pendant presque toute son histoire, cet établissement était situé à l'origine sur le lieu même où est érigé l'hôtel de ville de Québec; aujourd'hui, il a pignon sur rue au 1150 du boulevard René-Lévesque Ouest.

Pendant plus de trois siècles, les jésuites y ont donc diffusé leur savoir, et il n'est probablement pas exagéré de dire qu'on y a longtemps formé l'élite de la Vieille Capitale, voire du Québec. Entre autres, feu René Lévesque et l'actuel ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, y ont fait leurs études.

Les jésuites n'y sont plus, mais le collège a conservé sa vocation. C'est

aujourd'hui une école secondaire privée qui accueille 875 étudiants et étudiantes. Ils acquittent des droits de scolarité d'environ 1 250 \$ par année plus 200 \$ de frais afférents, sans parler du coût d'achat des livres. Normalement, m'a-t-on expliqué, un cours secondaire comporte de 125 à 130 crédits; ceux et celles qui sortent de Saint-Charles-Garnier en ont 170. L'avez-vous deviné? Les 875 étudiant-e-s ont de bonnes chances d'être encore là en janvier 1995 puis en juin; à Saint-Charles-Garnier, le taux de décrochage est statistiquement insignifiant. Vous pouvez parier votre chemise que cette cohorte sera très bien représentée au cégep puis, plus tard, à l'université...

VOUS AVEZ DES DROITS!

L'enseignement que vous recevez n'est pas conforme au plan de cours?

Vous estimez avoir été victime d'une évaluation injuste?

Vous êtes en butte aux tracasseries administratives de l'Université?

L'AGEEFEP peut vous aider.



12 Vous consultez l'AGEEFEP à la suite de votre exclusion d'un programme : On vous réadmet.

11 Vous abandonnez un cours pour cause de maladie. Vous ne consultez pas l'AGEEFEP : Vous perdez votre remboursement.



8 Vous consultez l'AGEEFEP pour vos équivalences : On vous reconnaît six crédits.

9 Vous consultez l'AGEEFEP au sujet du comportement inadéquat d'un professeur-e : La situation est corrigée.

6 Vous consultez l'AGEEFEP sur les règlements universitaires : Vous connaissez vos droits.



10 Votre local de cours est inadéquat. Vous n'en avez pas informé l'AGEEFEP : À l'examen final, vous êtes encore là.



1 Vous demandez une équivalence. Vous n'avez pas consulté l'AGEEFEP : Vous essayez un refus.

**VOUS AVEZ DES DROITS, REVENDIQUEZ-LES!
COMPOSEZ LE 842-3678**



L'AVEZ-

VOUS

DÉJÀ

VU ?

*Vous éprouvez des difficultés
dans vos études ?*

*Vous vous questionnez
sur votre démarche ?*

*Avez-vous déjà vu
votre responsable
de programme ?*

*Il peut vous aider
à résoudre la plupart
de vos problèmes
dans le cheminement
de vos études
et se fera un plaisir
de vous guider
dans votre démarche !*

*Communiquez avec lui !
343-6982*